



**Évaluation périodique
des interventions relatives
au Plan conjoint
des producteurs
de volailles du Québec**

Pour la période
de mai 2019 à mai 2024



Présentée à la Régie des marchés
agricoles et alimentaires du Québec
Juillet 2024

Table des matières

1	Introduction et présentation de l'Office	P-4
2	Événements marquants de la période	P-5
2.1	Pandémie de la COVID-19 et les enjeux de la main-d'œuvre	P-5
2.2	Les accords commerciaux (ACEUM et PTPGP)	P-6
2.3	Les éclosions d'influenza aviaire hautement pathogène	P-6
3	Suivi des recommandations antérieures de la Régie	P-7
4	Gouvernance et administration de l'Office	P-9
4.1	Les instances régionales et provinciale	P-9
4.2	Faits saillants financiers	P-11
5	Offices nationaux	P-12
5.1	Les Producteurs de poulet du Canada (PPC)	P-12
5.2	Les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC)	P-13
5.3	Les programmes à la ferme (PSAF-PSA-PST)	P-14
5.4	La stratégie nationale de réduction de l'utilisation préventive des antibiotiques	P-14
6	Le travail en filière	P-15
6.1	L'EQCMA devenu un acteur incontournable	P-15
7	Production et mise en marché	P-16
7.1	Actions réalisées dans le secteur du poulet	P-16
7.2	Actions réalisées dans le secteur du dindon	P-19
7.3	Autres interventions dans la production de la mise en marché	P-20
8	Communications	P-21
8.1	Plan de communication 2023-2024	P-21
8.2	Présentation des différents outils de communication	P-21
8.3	Sondage sur les outils de communication	P-22
8.4	Les implications dans la collectivité	P-22
8.5	Les relations gouvernementales	P-23
9	Promotion des marchés	P-25
9.1	Le Poulet du Québec	P-25
9.2	Le Dindon du Québec	P-26
10	Recherche et développement	P-27
11	Enjeux et opportunités pour la prochaine période	P-30
12	Conclusion	P-30



Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition régionale des producteurs de poulet et de dindon, 2019 et 2023
Tableau 2	Moments clés du plan d'action pour la réalisation d'une démarche de concertation avec les intervenants de la filière
Tableau 3	Liste des administrateurs 2024-2025, fonctions et ancienneté
Tableau 4	Composition des EVQ et des syndicats régionaux et représentation des genres
Tableau 5	Composition du comité des éleveurs de dindon et représentation des genres
Tableau 6	Représentativité des membres du conseil d'administration et du comité dindon sur la base de la taille des entreprises (détenion de quota)
Tableau 7	Évolution des contributions pour le secteur du poulet et du dindon, 2019 à 2023
Tableau 8	Évolution des revenus et des charges, 2019 à 2023
Tableau 9	Évolution des Fonds de promotion pour la volaille, 2019 à 2023
Tableau 10	Évolution du Fonds d'administration du Plan conjoint, 2019 à 2023
Tableau 11	Évolution du Fonds de pénalité, 2019 à 2023
Tableau 12	Résumé des objectifs et des actions réalisées dans le secteur du poulet
Tableau 13	Résumé des objectifs et actions réalisées dans le secteur du dindon
Tableau 14	Autres interventions
Tableau 15	Nombre de producteurs dans le cadre du projet pilote <i>Production de poulets pour les marchés de proximité</i>
Tableau 16	Statistiques sur le nombre d'envois de l'infolettre et le taux d'ouverture moyen, 2019 à 2024
Tableau 17	Contributions des EVQ à des programmes sociaux et dons en produits
Tableau 18	Résumé des projets de recherche terminés et en cours

Liste des figures

Figure 1	Les cinq valeurs qui définissent les EVQ
Figure 2	Structure démocratique et organisationnelle
Figure 3	La filière avicole du Québec
Figure 4	Les quatre axes de la planification stratégique 2023-2026

Liste des graphiques

Graphique 1	Performance du Canada et du Québec, avant la pandémie et depuis, secteur poulet
Graphique 2	Taux de croissance des allocations de production pour les périodes A174 à A191, recommandation des EVQ, des Offices provinciaux et des transformateurs primaires, secteur poulet
Graphique 3	Parts négociées des provinces au lancement de la <i>Politique nationale d'allocation commerciale 2023</i> , secteur dindon
Graphique 4	Allocation canadienne et part du Québec, secteur dindon

Annexes

Annexe 1	Planification stratégique des EVQ 2019-2022
Annexe 2	Planification stratégique des EVQ 2023-2026
Annexe 3	Calendrier de réalisation de la planification stratégique de la filière du poulet
Annexe 4	Sondage sur les outils de communication des EVQ

1 → Introduction et présentation de l'Office

C'est à titre de responsable de l'application et de l'administration du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec (Plan conjoint) et dans le cadre du processus d'évaluation périodique des interventions de l'Office que les Éleveurs de volailles du Québec (EVQ) soumettent le présent rapport à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Il débute par un retour sur les recommandations issues du Rapport d'évaluation périodique de la RMAAQ rendu en mars 2020, puis présente les activités de l'Office pour la période de mai 2019 à mai 2024.

Fondés en 1966, les EVQ (alors connus sous le nom Fédération des producteurs de volailles du Québec) administrent le Plan conjoint depuis sa mise en place en 1970. L'année 2025 soulignera leurs 55 ans d'implication dans le développement du secteur avicole au Québec. Le Plan conjoint constitue la pierre d'assise de l'organisation de la production et de la mise en marché de la volaille au Québec et positionne les EVQ, chargés de son application et investis des larges pouvoirs qui y sont prévus, en tant que leader au sein de la filière avicole québécoise. De plus, les EVQ participent aux activités des Producteurs de poulet du Canada (PPC) et des Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC), les deux Offices fédéraux chargés d'administrer la composante fédérale de la réglementation découlant des accords fédéraux-provinciaux de mise en marché du poulet et du dindon, et désignent un représentant siégeant à chaque conseil d'administration de ceux-ci.

La démarche de planification stratégique 2019-2022 (annexe 1) a mené à l'adoption d'un libellé de mission, d'une vision et de cinq valeurs auquel s'identifient encore les EVQ en 2024. Cette réaffirmation est à la base de la planification stratégique 2023-2026 des EVQ (annexe 2). Comme il en sera question à la section 11 du rapport, cette planification stratégique permettra aux EVQ d'affronter les enjeux et de saisir les opportunités qui se profileront au cours des prochaines années. Celle-ci va d'ailleurs dans le sens des actions identifiées de façon préliminaire dans le cadre des travaux de la planification stratégique de la filière du poulet actuellement en cours d'élaboration.



Mission

Les EVQ ont pour mission de veiller à la promotion, à la défense et au développement des intérêts économiques et sociaux des producteurs québécois de volailles tant sur le plan local, régional, provincial et national qu'international.

À l'écoute des membres et du milieu, les EVQ stimulent la mobilisation sur des enjeux communs et les perspectives du monde avicole en s'assurant de l'équité entre les producteurs et de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée dans le cadre du Plan conjoint.

Vision

Grâce à leur leadership, leur proximité avec leurs membres, leur excellence dans l'exécution de leurs mandats et leur sens de l'équité et de l'intégrité, les EVQ innovent dans leurs interventions afin de favoriser l'essor de la relève, l'autonomie des fermes familiales et la compétitivité de la filière québécoise sur l'échiquier canadien.

Figure 1. Les cinq valeurs qui définissent les EVQ



C'est en 2019 que les EVQ ont terminé l'exercice d'identifier les réels détenteurs des quotas, un travail long et exigeant, mais néanmoins nécessaire. La connaissance du portrait réel de la détention permet à l'organisation de mieux évaluer la portée de ses décisions.

Puisque le secteur avicole bénéficie des conditions favorables de la gestion de l'offre, l'environnement d'affaires stable a contribué au maintien du nombre de fermes au cours de la période couverte par le présent rapport. Le secteur du dindon se démarque même par une croissance du nombre de producteurs.

Tableau 1. Répartition régionale des producteurs de poulet et de dindon, 2019 et 2023

	Poulet		Dindon	
	2019	2023	2019	2023
01 - Montérégie	122	122	42	42
02 - Rive-Nord	147	141	27	29
03 - Mauricie-Centre-du-Québec	121	113	19	19
04 - Est-du-Québec	153	146	36	34
05 - Cantons-de-l'Est	106	98	24	37
00 - Sans région	6	3		
Total	655	623	148	161

Source : EVQ

2 → Événements marquants de la période

2.1 Pandémie de la COVID-19 et les enjeux de main-d'œuvre

La pandémie de la COVID-19 a eu des impacts immédiats sur l'organisation comme sur toute la filière avicole. Dès les premières semaines du confinement, les EVQ, l'ensemble des acteurs de la filière et le gouvernement provincial ont constitué une cellule de crise afin de mettre en œuvre des actions concertées. Manifestement, la pandémie a bouleversé la mise en œuvre du plan stratégique 2019-2022 des EVQ.

Sur le plan canadien, la structure de la gestion de l'offre a permis de prendre rapidement la décision qui s'imposait alors : la réduction de la production. Le secteur du poulet a décrété une réduction de la production pour la période A163 alors qu'elle était déjà entamée. Cette coupure rapide et importante aura permis d'alléger la pression sur les travailleurs dans les installations d'abattage et d'adapter la redirection du produit sur le marché. Les effets de la pandémie ont également entraîné une coupure additionnelle de production dans le secteur du dindon pour la période 2020-2021, une coupure qui est venue s'ajouter à celle votée quelques mois plus tôt en raison du niveau élevé des stocks.

Il est à noter qu'en 2020, il aura fallu tenir douze rencontres, au lieu de trois, pour fixer l'allocation de six périodes de production de poulet. Il va sans dire qu'à l'instar des autres organisations, les EVQ ont dû, tant en ce qui concerne leur personnel que leurs administrateurs, revoir fréquemment leur organisation du travail et s'adapter aux réunions virtuelles.

En avril 2020, les EVQ et le Conseil québécois de la transformation de la volaille (CQTV) ont conclu une entente sur les capacités d'abattage couvrant les périodes A162 à A166. Cette entente permettait à un acheteur d'être libéré de ses obligations d'achat advenant une impossibilité d'abattre ou de faire abattre les poulets en raison des conséquences découlant des contraintes sanitaires. La RMAAQ a entériné l'entente dans le cadre d'une exemption visant à en permettre l'application, sans impacter les droits d'approvisionnement des acheteurs (volumes de références - VR), (Décision 11818, 22 mai 2020). Les EVQ rendaient disponible un fonds de 2 M\$ pour couvrir la valeur des poulets qui ne seraient pas achetés, conformément aux termes de cette entente. De leur côté, les abattoirs acceptaient de fournir leurs capacités d'abattage analysées tous les lundis lors d'un comité formé des représentants des parties à la Convention de mise en marché du poulet (CMMP) et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Grâce à ce suivi serré et à la collaboration des acteurs ainsi que du MAPAQ dans l'atteinte d'un même objectif, aucun abattoir n'a cessé complètement ses opérations durant cette période et le fonds n'a pas été utilisé.

À la fin du mois de mai 2021, les employés d'un abattoir d'importance au Québec ont déclenché une grève qui a duré quelques semaines et fait les manchettes au Québec. Comme résultante de ce conflit de travail, près de 2,5 millions de poulets (environ 7,2 Mkg en poids vif) ont été euthanasiés à la ferme.

Cette situation a mis en perspective la vulnérabilité de la chaîne d'approvisionnement québécoise. Alors que le Québec et ses provinces limitrophes, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, comptent une vingtaine d'usines qui procèdent à l'abattage d'approximativement 170 Mkg (vif) de poulet par période de huit semaines, une quantité de poulet représentant environ 3,7 % de cette production globale (au plus fort des euthanasies)¹ n'a pas pu trouver son chemin jusqu'à un abattoir.

Par la suite, une deuxième vague d'euthanasies à la ferme a eu lieu en décembre 2021 et janvier 2022, engendrant le dépeuplement d'environ 1M d'oiseaux (environ 3,7 Mkg vifs). Cette fois des enjeux de main-d'œuvre et un manque d'attrapeurs étaient en cause.

Bien que le contexte sanitaire de l'époque ait été singulier, force est de constater que les enjeux de main-d'œuvre étaient connus depuis bien avant la pandémie² et demeurent d'actualité. Le travail concerté des acteurs de la filière a permis de faire face, sans heurts, à la déstabilisante mise en place des mesures sanitaires et à leur évolution. Cette période de turbulence devrait permettre au secteur de tirer des leçons et, les EVQ l'espèrent, de travailler de manière proactive et collaborative entre les acteurs de la filière. Un travail mieux concerté permettrait notamment d'assurer des démarches structurées et soutenues pour favoriser la disponibilité et la stabilité de la main-d'œuvre ainsi que la mise en place d'un plan de contingence.

La pandémie a aussi affecté les activités menées sur le terrain par les EVQ dans le cadre des programmes de salubrité et de bien-être animal. Des audits complets à la ferme ont été reportés ou remplacés par des audits dossiers, et quelques audits de tierce partie ont été conduits en mode virtuel. L'atténuation de la pandémie a permis le retour des audits à la ferme, mais avec des mesures sanitaires plus strictes. Le télétravail et le nombre accru d'audits dossiers a engendré, pour plus d'efficacité, la conversion électronique de tous les dossiers des producteurs.

[1] Lesquelles ont été réparties sur les périodes A169 et A170.

[2] La Régie faisait d'ailleurs mention des enjeux auxquels les transformateurs faisaient face quant au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre dans son Rapport d'évaluation périodique du 30 mars 2020 et le MAPAQ en faisait autant dans sa monographie de février 2011, mentionnée dans le Rapport d'évaluation périodique du 22 mai 2012 : « Les transformateurs font aussi face à des enjeux tels que le recrutement de la main-d'œuvre, les normes sanitaires (la salubrité et la traçabilité), l'innovation et les normes environnementales ».



2.2 Les accords commerciaux (ACEUM et PTPGP)

L'Accord Canada–États-Unis-Mexique (ACEUM) est entré en vigueur en juillet 2020, remplaçant ainsi l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). La nouvelle entente a modifié la méthode de calcul des contingents tarifaires (CT) pour le poulet et le dindon. L'impact est limité pour le poulet, mais la méthode de calcul a le potentiel d'impacter de façon plus importante le secteur du dindon, générant des discussions difficiles sur les allocations de production au sein des ÉDC.

L'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, avec de nouvelles concessions dans les secteurs du poulet et du dindon. Cependant, ce n'est que depuis la ratification de l'accord par le Chili, effective depuis février 2023, que les importations entrent au pays. Ces nouvelles importations ont un impact direct et perpétuel sur le secteur canadien de la volaille. Si elles privent les producteurs d'une partie de la croissance du marché du poulet avec un CT de 23,7 Mkg en 2024, elles font reculer la production de dindon à cause d'un CT de 3,53 Mkg. Puisque les importations chiliennes sont uniquement constituées de viande de poitrine, elles viennent remplacer chaque année 6,8 Mkg de production de dindon en poids éviscéré.

2.3 Les éclosions d'influenza aviaire hautement pathogène

C'est en 2022 que sont diagnostiqués les premiers cas d'influenza aviaire dans 10 troupeaux contingentés de poulets et de dindons au Québec. Dès les premiers cas, les producteurs ont rehaussé leur biosécurité à la ferme afin de s'adapter au niveau accru de contamination autour des poulaillers par les oiseaux sauvages et migrateurs. En 2023, ce sont sept producteurs dont les poulets et les dindons ont été contaminés par l'influenza aviaire. Pour la première moitié de l'année 2024, une baisse du nombre de cas a été observée, avec un seul cas diagnostiqué chez nos producteurs de poulets.

Lors de ces éclosions, les EVQ, en collaboration avec l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA), ont appris à gérer efficacement l'influenza aviaire. Ils ont au fur et à mesure bonifié leurs procédures de gestion et adapté les mesures de biosécurité à cette nouvelle menace zoonositaire. Les visites à la ferme ont aussi dû être adaptées à cette nouvelle réalité. Lorsqu'une zone de contrôle est mise en place par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), les audits de cette zone sont reportés ou remplacés par des audits dossiers, et les inspections reportées. Les mesures de biosécurité appliquées par les auditeurs et les inspecteurs ont été rehaussées, et elles sont maintenant pratiques courantes.

En contexte d'influenza aviaire, les EVQ collaborent avec le MAPAQ depuis 2023 à la diffusion des bonnes pratiques d'élevage et des mesures de biosécurité auprès des vendeurs de poussins et des éleveurs-citoyens. Pour ce faire, les inspecteurs des EVQ visitent les vendeurs de poussins et leur distribuent de courts documents qui sont ensuite remis aux éleveurs-citoyens. Ces documents contiennent des liens vers des informations pratiques, dont des formations en ligne.



3 → Suivi des recommandations antérieures de la Régie

Dans son dernier rapport d'évaluation périodique, la RMAAQ a présenté différentes recommandations aux EVQ. Les faits saillants et les réalisations de l'Office sont résumés dans la présente section. C'est avec quelques mois de retard que les EVQ ont fait rapport à la Régie des suivis requis pour les recommandations 1 et 2. Il va sans dire que la pandémie de la COVID-19 a chamboulé tous les agendas et les activités régulières afin de faire face à l'urgence sanitaire.

En réponse à la recommandation 5 de la Régie, les EVQ présentent dans cette section un résumé des actions et des réalisations de l'Office sur les recommandations et fournissent quelques explications additionnelles.

Recommandation 1 - Établir un plan d'action pour la réalisation d'une démarche de concertation avec les autres intervenants de la filière avicole en vue d'en arriver à identifier et à partager des objectifs

communs et la réalisation concertée d'actions au bénéfice de chacun de ces intervenants et des consommateurs, en assurant une mise en marché efficace et ordonnée et en favorisant des relations harmonieuses entre ces intervenants. La Régie souhaite que tous les acteurs concernés contribuent de bonne foi à cet exercice. Ce plan devra être communiqué à la Régie au plus tard un an suivant la parution du présent rapport.

Dès juin 2019, les EVQ ont entrepris des démarches auprès des autres membres de la filière pour lancer les travaux pour la réalisation d'une planification stratégique. Les échanges ont d'abord porté sur l'opportunité de débiter par le secteur du dindon, mais au fil des discussions, il a été convenu de commencer par le secteur du poulet. Le dindon suivra. Le tableau 2 présente les moments clés de ces travaux, complétant ainsi le compte-rendu que les EVQ avaient transmis à la Régie en juillet 2021.

Tableau 2. Moments clés du plan d'action pour la réalisation d'une démarche de concertation avec les intervenants de la filière

Date	Objectif	Parties impliquées	Résultat
Juin 2019	Rencontre exploratoire visant la réalisation d'une planification stratégique de la filière de la volaille.	EVQ, Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ), Les Couvoiriers du Québec (LCQ), Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC), CQTV, MAPAQ	Les parties conviennent qu'il faudrait d'abord amorcer cette démarche avec le secteur du dindon.
2019-2020	La demande d'abolition du plafond de détention de quota de poulet initiée par l'industrie monopolise les acteurs de la filière et crée un climat peu fertile à ce genre de démarche.		
Mars 2020	Déclaration de l'urgence sanitaire. Les EVQ mettent en place une cellule de gestion de crise avec des rencontres hebdomadaires. Les agendas de tous les groupes sont monopolisés par la gestion de la crise sanitaire.		
Avril 2021	Rencontre de relance visant la réalisation d'une planification stratégique de la filière de la volaille.	EVQ, POIQ, LCQ, AQINAC, CQTV, MAPAQ	Les parties conviennent : <ul style="list-style-type: none"> • de commencer avec le secteur du dindon • de définir des éléments qui ne devront pas être visés par la planification stratégique • d'évaluer une liste de consultants potentiels pour la réalisation de l'exercice
Juin 2021	Rencontre de suivi visant la réalisation d'une planification stratégique de la filière de la volaille.	EVQ, POIQ, LCQ, AQINAC, CQTV, MAPAQ	Les parties conviennent : <ul style="list-style-type: none"> • d'avoir l'appui de leur organisation pour lancée la démarche dans le dindon et subséquemment dans le poulet. • des éléments à ne pas inclure dans les travaux de la planification stratégique filière. • d'une liste de consultants pour participer à l'appel. • que les EVQ veilleront à la gestion administrative de la démarche. • de la constitution du comité de pilotage (EVQ, LCQ, AQINAC, CQTV).
2022	Les EVQ et le CQTV conviennent de consacrer leurs efforts au renouvellement de la convention de mise en marché du poulet et de reprendre les travaux liés à la planification stratégique en 2023.		
Automne 2023	Lancement de la démarche dans le poulet.	EVQ, POIQ, LCQ, AQINAC, CQTV	Appel de propositions; Choix de la firme; Dépôt de la demande de financement.
2024	Réalisation de la planification stratégique.	Groupe AGÉCO	Fin du projet prévu en novembre 2024 (calendrier de réalisation à l'annexe 3).
Juin 2024	Relance des partenaires du secteur dindon.	EVQ, à l'AQINAC et au CQTV	Lancer les étapes préparatoires visant la réalisation d'une planification stratégique du secteur du dindon en 2025.

Recommandation 2 - Clarifier le Plan stratégique en termes de durée et d'indicateurs d'atteinte des objectifs; plus de précisions devraient être apportées aux pourcentages d'atteinte anticipés des actions identifiées au plan pour chacune des années visées par celui-ci. Un document complémentaire au Plan stratégique des EVQ devra être communiqué à la Régie au plus tard le 31 décembre 2020.

En juillet 2021, les EVQ ont transmis à la Régie un plan détaillé avec les indicateurs de réalisation pour les quatre cibles et actions identifiées dans le Plan stratégique 2018-2022 de l'organisation. Plusieurs actions visaient une consultation des producteurs afin de préciser les travaux à initier. Dans ces cas, il était plus difficile de préciser les indicateurs de réussite. Ce document est joint comme annexe 1.

Les EVQ ont adopté en 2023 leur Plan stratégique 2023-2026. Il est joint comme annexe 2 du présent rapport. Les indicateurs de rendement sont identifiés pour chaque année et les éléments complétés en 2023 y sont clairement indiqués.

Recommandation 3 - Faire rapport annuellement à la Régie, au plus tard le 15 décembre de chaque année, de l'évolution du projet pilote Production de poulets pour les marchés de proximité permettant aux EVQ d'attribuer à de nouvelles entreprises un contingent annuel d'au plus 2 000 poulets, et ce, à, au plus, 20 producteurs.

Les EVQ ont fait rapport de l'évolution du projet pilote à deux reprises, en 2020 et en 2021.

Date de remise	Période couverte par le rapport sur l'évolution du projet pilote
16 décembre 2020	Édition 2020 - Lancement, processus de sélection et liste des gagnants.
20 septembre 2021	Éditions 2020 et 2021 - Processus de l'édition 2021 et suivi des gagnants de l'édition 2020.
5 juillet 2024	Éditions 2020 à 2023 - Processus de l'édition 2023, suivi des gagnants des éditions précédentes et leçons apprises. Voir la section 7.3.1 du présent rapport.

Recommandation 4 - Effectuer le suivi des actions entreprises concernant la gouvernance de l'Office, dans l'objectif de tenir compte davantage de la diversité des modèles de production avicole et des intervenants dans leur gestion, et en faire rapport à la Régie au cours du mois de juin 2022.

Les EVQ ont transmis un rapport sur les réalisations en lien avec cette recommandation le 20 septembre 2022. Celui-ci couvrait les éléments de diversité en matière de relève dans les instances et dans la production, de la taille d'entreprises et de l'accès au contingent. Une mise à jour de ces éléments est présentée dans le rapport dans la section 4 portant sur la gouvernance de l'Office et dans la section 7 portant sur les réalisations dans la mise en marché.



4 → Gouvernance et administration de l'Office

4.1 Les instances régionales et provinciale

La restructuration syndicale actuelle qui a fait passer le nombre de syndicats de 11 à 5 a été réalisée en 2013 et n'a pas été modifiée depuis.

Les cinq syndicats régionaux sont divisés comme suit :

1. Montérégie / 2. Rive-Nord / 3. Mauricie–Centre-du-Québec / 4. Est-du-Québec / 5. Cantons-de-l'Est

Chaque région se voit attribuer un nombre de délégués et de substituts en début d'année selon le nombre de producteurs dans la région pour l'obtention de conseils d'administration proportionnels. À la suite de cette attribution, chacune d'elles tient une assemblée générale à l'hiver pour élire son conseil d'administration.

Tous les ans, les producteurs de volailles élisent les dirigeants de leur syndicat régional (conseil d'administration et comité exécutif).

Les présidents et premiers vice-présidents des syndicats régionaux forment le conseil d'administration des EVQ. À ces dix représentants régionaux s'ajoute un membre du comité des éleveurs de dindon qui a son propre mode électoral en vigueur depuis 2018. Chaque année, au terme de l'Assemblée générale annuelle (AGA) des EVQ, le conseil d'administration nomme son président. À sa première réunion, les membres du conseil nouvellement formé prennent connaissance et signent le code d'éthique et de déontologie annexé au *Règlement général* des EVQ, de même que la déclaration des intérêts commerciaux requis par la RMAAQ.

Le conseil d'administration des EVQ s'est presque entièrement renouvelé au cours des années 2023 et 2024 et un nouveau président est en poste depuis l'AGA 2024.

Tableau 3. Liste des administrateurs 2024–2025, fonctions et ancienneté

Administrateur	Fonction	Région	Ancienneté
Benoît Fontaine ● ●	Président	Cantons-de-l'Est	2024. Membre du CA de 2013 à 2016 et président des PPC de 2016 à 2022
René Gélinas ● ●	1 ^{er} vice-président	Mauricie–Centre-du-Québec	2013
Joël Leblanc ● ●	2 ^e vice-président	Montérégie	2023
Steve Houley ●	Membre du comité exécutif	Est-du-Québec	2022
Bruno Loranger ● ●	Membre du comité exécutif	Rive-Nord	2024
Martin Lemieux ●	Administrateur	Cantons-de-l'Est	2024. Membre du CA de 2012 à 2022, sauf deux années
Stéphane Parr ●	Administrateur	Mauricie–Centre-du-Québec	2023
Michaël Boulay ● ●	Administrateur	Montérégie	2023
Luce Bélanger ●	Administratrice	Est-du-Québec	2018
Christian Amireault ●	Administrateur	Rive-Nord	2024
Jennifer Paquet ● ●	Administratrice	Représentante du comité des éleveurs de dindon	2024. Membre du comité dindon depuis avril 2019

Type de production : ● Poulet ● Dindon

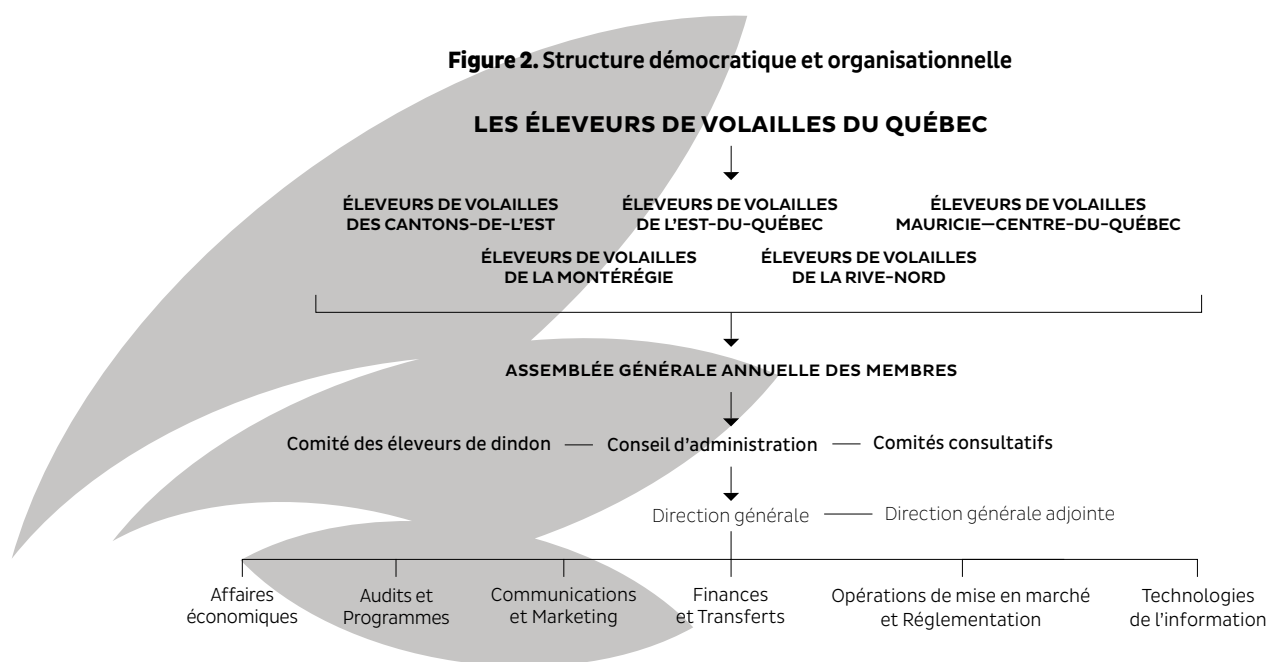
Plusieurs comités consultatifs sont formés en début de mandat et ils ont pour tâche d'étudier des dossiers spécifiques et de formuler des recommandations au conseil d'administration. Compte tenu du nombre élevé de nouveaux membres au conseil d'administration et d'une nouvelle direction générale, l'organisation a jugé pertinent de créer un comité de la gouvernance en 2024. Au sein de l'UPA, ce type de comité n'est pas commun, mais les Producteurs de poulet du Canada travaillent avec un tel comité qui est apprécié. Il a pour mandat de veiller à ce que le conseil d'administration des EVQ remplisse ses responsabilités légales, éthiques et fonctionnelles.

Comme mentionné plus haut, le comité des éleveurs de dindon a son propre mode électoral depuis 2018. Le comité est constitué de sept membres : deux pour chacune des deux zones de production (Est et Ouest de la province), deux candidats pour la province et le président des EVQ. Ce comité a le statut de comité consultatif au terme du *Règlement général* des EVQ. Il formule donc des recommandations au conseil d'administration sur tout sujet d'intérêt

pour les producteurs de dindon. Ce statut est régulièrement remis en question par les producteurs de dindon en assemblée. En 2024, le comité, appuyé par le conseil d'administration, a entrepris une démarche de réflexion sur ses pouvoirs au sein de la structure des EVQ. Accompagné par la direction des affaires publiques et syndicales (DAPS) de l'UPA, il évaluera les options permettant au comité une plus grande autonomie et une meilleure représentativité au sein du conseil d'administration des EVQ.

En 2021, dans le cadre de la planification stratégique des EVQ et du plan de communication interne, la promotion et la valorisation de la relève ont été identifiées comme un enjeu important. Afin de solutionner cet enjeu, une des actions a été de mettre en place un poste dédié à la relève dans les conseils d'administration des régions. Le profil recherché est une personne entre 18 et 40 ans, ayant un minimum de 20 % des parts dans une ferme de poulet ou de dindon, qui est impliquée activement au sein de l'entreprise et qui n'est pas apparentée avec un autre membre du conseil d'administration du syndicat.

Figure 2. Structure démocratique et organisationnelle



- 1 – Montérégie : deux postes d'observateur, relève
- 2 – Rive-Nord : deux postes d'observateur, relève
- 3 – Mauricie–Centre-du-Québec : un poste d'observateur, relève
- 4 – Est-du-Québec : un poste d'observateur, relève et un poste de relève votant (vacant)
- 5 – Cantons-de-l'Est : un poste d'observateur, relève

Quinze pour cent des postes d'administrateurs des syndicats régionaux sont occupés par des femmes. L'état actuel de la documentation des EVQ ne permet pas d'affirmer si cette proportion au sein des instances est représentative de l'ensemble des producteurs avicoles du Québec.

Tableau 4. Composition des EVQ et des syndicats régionaux et représentation des genres

Région	Administrateurs	Substituts	Relèves (observateur)
CA des EVQ	11 (2F, 9H)	7 (2F, 5H)	0
Syndicats régionaux	33 (5F, 28H)	12 (3F, 9H)	7 (1F, 6H)
Montérégie	7 (H)	3 (1F, 2H)	2 (H)
Rive-Nord	7 (2F, 5H)	3 (1F, 2H)	2 (1F, 1H)
Mauricie–Centre-du-Québec	5 (1F, 4H)	2 (H)	1 (H)
Est-du-Québec	8 (2F, 6H)	2 (H)	1 (H)
Cantons-de-l'Est	6 (H)	2 (1F, 1H)	1 (H)

Tableau 5. Composition du comité des éleveurs de dindon et représentation des genres

Région	Membres	Substituts
Président	1 (H)	S.O.
Province	2 (H)	2 (1F, 1H)
Est	2 (1F, 1H)	2 (H)
Ouest	2 (H)	2 (H)
Global	13 (2F, 11H)	

Tableau 6. Représentativité des membres du CA et du comité dindon sur la base de la taille des entreprises (détenion de quota)

	Poulet		Dindon	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Conseil d'administration	6 006	5 338	2 961	2 127
Tous les titulaires	3 762	2 510	3 894	2 544
Comité dindon	S.O.	S.O.	6 798	7 970
Tous les titulaires	S.O.	S.O.	3 894	2 544

Note : Données basées sur les périodes A190, 32P40, D77 et E53.
Source : EVQ

Le renouvellement des membres des conseils d'administration en région et sur le plan provincial est un enjeu qui préoccupe l'organisation. Les EVQ encouragent les membres du CA et leurs substituts ainsi que les membres du comité dindon à assister aux réunions des Offices nationaux du poulet et du dindon. Cela leur permet de mieux comprendre la dynamique de la gestion de l'offre au Canada et, en échangeant avec leurs homologues, de se saisir des enjeux propres aux autres Offices provinciaux.

Pour ce qui est du personnel, entre 40 et 45 employés œuvrent au sein de l'organisation.

4.2 Faits saillants financiers

4.2.1 Les contributions

Les activités des EVQ sont entièrement financées par les membres. À cet effet, les EVQ se sont basés sur le *Règlement sur les contributions des producteurs de dindons pour l'application du Plan conjoint* (chapitre M-35.1, r. 286), le *Règlement sur les contributions des producteurs de poulets pour l'application du Plan conjoint* (chapitre M-35.1, r. 287), de même que sur le *Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille* (chapitre M-35.1, r. 285) qui prévoit les contributions de promotion pour les secteurs du poulet et du dindon. Les surplus générés par l'un ou l'autre de ces prélevés sont versés dans des fonds distincts, sous réserve des contributions pour la promotion des marchés de la volaille qui sont versées dans un fonds affecté à cette fin.

En 2019, les EVQ ont modifié de façon significative les contributions sur le poulet. Après avoir encouru un important déficit dans le Fonds d'administration du Plan conjoint poulet en 2017, la contribution est passée de 1,73 \$/100 kg à 2,10 \$/100 kg. Cette hausse est reliée à une augmentation de 0,20 \$/100 kg pour couvrir les augmentations des coûts généraux du fonds, de 0,02 \$/100 kg pour pallier la hausse de la redevance des PPC, ainsi que de 0,15 \$/100 kg pour mettre en place un Régime d'indemnisation des maladies avicoles du Québec (RIMAQ). En contrepartie de cette hausse, la contribution pour la promotion du poulet a été abaissée de 0,33 \$/100 kg à 0,15 \$/100 kg. De plus, les Producteurs de poulet du Canada ont depuis augmenté deux fois de 0,02 \$/100 kg leur redevance, mais les EVQ ont absorbé ces hausses à même leur budget régulier, donc sans augmenter les contributions aux producteurs.

Pour ce qui est du dindon, les ÉDC ont mis en place en 2019 une redevance de 1,25 \$/100 kg pour la promotion nationale. Par conséquent, les EVQ ont augmenté leur contribution du même montant pour pallier cette nouvelle dépense, la faisant passer de 1,76 \$/100 kg à 3,01 \$/100 kg. En 2020, toutefois, les EVQ ont décidé de prendre la redevance pour la campagne nationale à même la contribution pour la promotion dindon. Par conséquent, la contribution au Fonds de promotion est passée de 3,01 \$/100 kg à 1,76 \$/100 kg, laissant seulement 0,51 \$/100 kg pour les initiatives promotionnelles provinciales.

Tableau 7. Évolution des contributions pour le secteur du poulet et du dindon, 2019 à 2023, en \$/100 kg

Poulet	2019 (janvier)	2019 (juillet)	2020	2021	2022	2023
Plan conjoint	1,73 \$	2,10 \$	2,10 \$	2,10 \$	2,10 \$	2,10 \$
Promotion	0,33 \$	0,15 \$	0,15 \$	0,15 \$	0,15 \$	0,15 \$
Total	2,06 \$	2,25 \$	2,25 \$	2,25 \$	2,25 \$	2,25 \$

Source : EVQ

Dindon	2019 (janvier)	2019 (mars)	2020	2021	2022	2023
Plan conjoint	3,00 \$	3,02 \$	3,02 \$	3,02 \$	3,02 \$	3,02 \$
Promotion	1,76 \$	3,01 \$	1,76 \$	1,76 \$	1,76 \$	1,76 \$
Total	4,76 \$	6,03 \$	4,78 \$	4,78 \$	4,78 \$	4,78 \$

Source : EVQ

4.2.2 Évolution des revenus et des charges

Comme mentionné plus haut, les deux contributions spéciales pour la promotion du poulet et du dindon ont fortement diminué avec une incidence directe sur les dépenses reliées à ses fonds. En 2019, le budget de promotion du poulet a rétréci de 55 % et, en 2020, c'est celui du dindon qui a subi une baisse de 71 % des dépenses de promotion provinciale (à noter que les paiements de la redevance aux ÉDC sont comptabilisés comme dépense dans le Fonds de promotion du dindon). Pour ce qui est du Fonds du Plan conjoint, malgré la hausse des revenus en 2019, il y a eu un contrôle sur la hausse des dépenses afin de renflouer le fonds et générer des surplus sur cinq ans.

Tableau 8. Évolution des revenus et des charges, 2019 à 2023

Promotion Poulet	2019	2020	2021	2022	2023
Revenus	1 135 191	679 830	720 550	828 200	761 313
Charges	699 198	492 482	512 261	619 621	528 781
Déficit/excédent	435 993	187 348	208 289	208 579	232 532

Promotion Dindon	2019	2020	2021	2022	2023
Revenus	732 918	813 800	721 559	730 671	751 683
Charges	704 184	728 394	704 203	649 616	679 408
Déficit/excédent	28 734	85 406	17 356	81 055	72 275

Plan conjoint	2019	2020	2021	2022	2023
Revenus	10 841 579	11 152 528	11 225 047	11 488 331	12 340 200
Charges	9 651 259	9 585 074	10 282 016	10 160 639	11 353 640
Déficit/excédent	1 190 320	1 567 454	943 031	1 327 692	986 560

Source : EVQ

4.2.3 Évolution des fonds

Au début de 2019, le Fonds d'administration du Plan conjoint avait un actif net négatif d'environ 127 000 \$. La hausse de la contribution a permis de renflouer le fonds et de générer des surplus annuels sur une période de cinq ans. C'est grâce à cette saine gestion financière que les EVQ ont été en mesure de rendre disponible, en avril 2020, un fonds de 2 M\$ pour couvrir la valeur des oiseaux qui ne seraient pas achetés à cause d'un problème d'abattage lié à la pandémie. Cette réserve est nécessaire afin de permettre à l'organisation d'absorber toute année déficitaire. Au 31 décembre 2023, l'ensemble des fonds non affectés représente un actif net de 7,9 M pour 70 % des dépenses.

Le Fonds de pénalité présente les produits et les charges afférentes aux pénalités provinciales et nationales.

Tableau 9. Évolution des Fonds de promotion pour la volaille, 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Poulet	1 718 810	1 906 158	2 114 447	2 323 026	2 555 558
Dindon	804 526	889 932	907 288	988 343	1 060 618

Tableau 10. Évolution du Fonds d'administration du Plan conjoint, 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Poulet	982 118	2 614 958	3 089 900	3 932 327	4 744 564
Dindon	804 526	889 932	907 288	988 343	1 060 618

Tableau 11. Évolution du Fonds de pénalité, 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Poulet	2 317 153	2 496 738	2 653 888	2 784 654	2 803 057
Dindon	393 129	394 665	394 682	420 816	420 816

Source : EVQ

5 → Offices nationaux

Les EVQ entretiennent des liens étroits avec les Offices nationaux du poulet et du dindon. Via leur personnel et leurs délégués, ils participent activement aux projets et soutiennent leurs activités, en fournissant leur apport et expertise pour la réalisation des dossiers. Des représentants des EVQ siègent ainsi sur un grand nombre de comités et de groupes de travail, qu'ils aient pour mandat de réviser les politiques d'allocation ou les programmes à la ferme.

5.1 Les Producteurs de poulet du Canada (PPC)

Fondés en 1978, les Producteurs de poulet du Canada sont chargés d'administrer le plan de commercialisation du poulet à l'échelle fédérale en établissant des mécanismes de fixation des contingents nationaux et leur répartition entre les provinces. Le conseil d'administration est composé de quinze membres, soit d'un représentant des producteurs pour chacune des dix provinces, de deux représentants des transformateurs, d'un représentant des surtransformateurs, d'un représentant pour les services alimentaires et d'un président indépendant.

Les EVQ participent à l'ensemble des rencontres et des activités organisées par les PPC. La déléguée du Québec, Luce Bélanger, siège au comité exécutif depuis 2023.

5.1.1 L'allocation nationale

La part de l'allocation du contingent national qui revient au Québec est fixée selon les règles de l'annexe B de l'Accord fédéral-provincial (AFP) pour le poulet (« l'Entente opérationnelle ») entrée en vigueur en 2015 à laquelle a été jointe en 2021 l'Entente relative aux mesures de sauvegarde au Canada atlantique. La Régie avait d'ailleurs consulté les EVQ et le CQTV au sujet de la demande des PPC d'incorporer cette entente.

L'Entente opérationnelle précise notamment le partage de la croissance entre les provinces à l'aide d'une formule de croissance différenciée. Cette formule comporte sept facteurs économiques. Les EVQ analysent avec attention tout ce qui vient affecter la part de l'allocation de la province. La part de l'allocation du Québec a diminué graduellement au fil des ans comme il était anticipé en 2014, passant ainsi de 27,10 % à la première période d'application, en A127, à 26,38 % à la période A191. Le rythme de cette diminution est cependant plus rapide en raison de la croissance effective du contingent national plus grande qu'anticipée dans les scénarios de 2014 (3 % versus 1,5 %). Aussi, cette croissance plus élevée a fait intervenir plus tôt la mesure de sauvegarde du Canada atlantique, en A147 pour le Nouveau-Brunswick et en A151 pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, plutôt qu'en A193. De A147 à A191, 1,4 Mkg ont été transférés aux provinces de l'Atlantique, dont 414 380 kg en provenance du Québec. En contrepartie, l'allocation supplémentaire pour l'Ontario cessera à la période A192. Sur une période de 10 ans, c'est 4,6 Mkg de l'allocation du Québec qui auront été redirigés vers l'Ontario.

L'enjeu actuel relativement à la part de l'allocation du contingent national qui revient au Québec réside dans le facteur « Utilisation du contingent » qui compte pour 7,5 % de la formule de croissance différenciée. Le Québec a historiquement mieux performé que les autres provinces pour ce facteur, recevant ainsi en moyenne 45,05 % des kilogrammes attribués pour ce facteur, alors que la part de base du Québec a varié entre 26,37 % et 26,55 %. Or, en raison de la pandémie de la COVID-19 et de ses effets sur la régularité de la production, les PPC ont décidé de suspendre ce facteur à compter de la période A176. Uniquement pour cette période A176, le Québec a perdu 97 128 kg éviscérés par rapport à ce que la province aurait reçu sans la suspension de la composante « Utilisation du contingent ». Cela représente 0,18 % de l'allocation finale du Québec de 55,1Mkg éviscérés.

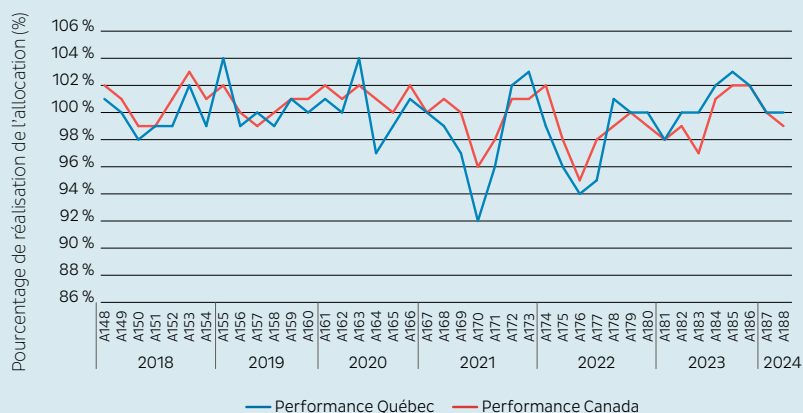
Depuis la pandémie, la performance de la production par rapport à l'allocation de toutes les provinces est beaucoup plus variable qu'elle ne l'était avant. Les périodes de surproduction succèdent à des périodes de sous-production assez importantes, comme l'illustre le graphique 1. Par conséquent, le retour de l'application de la composante « Utilisation du contingent » risque fort de ne plus être autant à l'avantage du Québec qu'elle l'était avant la pandémie. Les PPC prévoient le retour de ce facteur dans la formule de croissance différenciée en A201.

Sur plusieurs périodes, cette variabilité de la performance de la production a un impact non négligeable sur les conditions des marchés, notamment sur la distribution annuelle des importations et l'évolution des stocks. Par conséquent, l'établissement des allocations de production est un processus plus complexe. C'est ce qui explique en grande partie la décision des PPC, prise en mars 2024, de fixer les allocations une période à la fois au lieu de deux périodes à la fois.

Le rôle des PPC est de fournir du poulet de qualité, en quantité suffisante et au juste prix, aux consommateurs canadiens. L'approvisionnement adéquat du marché est un aspect fondamental de la gestion de l'offre et le processus d'allocation en place aux PPC a été élaboré avec cet objectif.

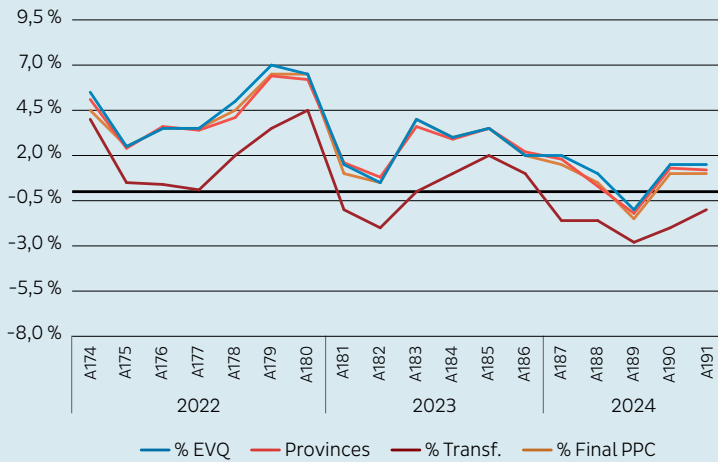
À chaque période d'allocation, les EVQ effectuent avec sérieux les analyses de marché pour établir leur recommandation aux PPC. Dans le cadre de ces analyses, les EVQ échangent avec les acheteurs afin d'obtenir leurs observations concernant la dynamique des marchés. Au cours des cinq dernières années, l'équipe des Affaires économiques a élaboré un modèle d'analyse permettant d'anticiper le bon niveau d'allocation. Au cours des 18 dernières allocations, les EVQ ont soumis la même recommandation que celle qui a été votée par les PPC lors de 9 d'entre elles, comme il est permis de le constater avec le graphique 2.

Graphique 1. Performance du Canada et du Québec, avant la pandémie et depuis, secteur poulet



Source : Calculs des EVQ selon les données des PPC.

Graphique 2. Taux de croissance des allocations de production pour les périodes A174 à A191, recommandation des EVQ, des Offices provinciaux et des transformateurs primaires, secteur poulet



Source : Calculs des EVQ selon les données des PPC.

5.1.2 Le Programme des jeunes producteurs de poulets des PPC

Ce programme de développement professionnel des PPC a pour objectif de former de jeunes producteurs sur la gouvernance, la planification de la relève et l'image de marque. Il permet également de réseauter avec des intervenants de l'industrie agricole et du gouvernement. Cette opportunité offre des outils et une formation pour mieux réussir, mais surtout pour acquérir une meilleure vue d'ensemble du secteur.

Depuis son lancement en 2018, toutes les cohortes ont compté parmi leurs membres un jeune producteur de poulet du Québec.

5.1.3 Les redevances

En novembre 2018, le conseil d'administration des PPC a appuyé une hausse de la redevance de 0,02 \$ par 100 kilogrammes par année pour les cinq prochaines années débutant en 2019. La hausse devait servir au financement des programmes en matière de publicité et d'image de marque et il était prévu que l'Office national effectue un examen annuel afin de déterminer si une hausse de la redevance était nécessaire. La première hausse de 0,02 \$ par 100 kilogrammes a été imposée aux Offices provinciaux en 2019. Une deuxième hausse a suivi en 2020. Les EVQ ont choisi de ne pas faire payer cette hausse par les producteurs, décidant d'assumer la somme due à même les surplus accumulés. Par la suite, l'augmentation prévue de la redevance a été reportée de deux ans (2021-2022), car la pandémie a entraîné de faibles frais d'exploitation liés à l'annulation d'événements et de réunions.

En 2023, les PPC ont adopté leur plan stratégique triennal (2023-2025). Les priorités de 2024 ont nécessité une augmentation des revenus pour le financement des programmes en matière d'image de marque, de publicité et de recherche. Les PPC ont par conséquent augmenté la redevance 2023 de 0,02 \$ par 100 kilogrammes. À nouveau, les EVQ ont choisi de ne pas faire payer cette hausse par les producteurs, décidant d'assumer la somme due à même les surplus accumulés. En revanche, l'augmentation des redevances de 0,02 \$ par 100 kilogrammes des PPC de 2024 est facturée aux producteurs.

Pour 2025, le conseil d'administration des PPC continuera d'examiner sa situation financière avant de déterminer si de nouvelles augmentations de la redevance seront nécessaires.

5.2 Les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC)

L'Office de commercialisation les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC) a été créé en 1974. Il est chargé d'administrer son propre plan de commercialisation grâce à des mécanismes de fixation des contingents nationaux et de répartition entre les provinces. Le conseil d'administration des ÉDC est formé de représentants des producteurs pour chacune des huit provinces membres, dont l'un d'eux agit à titre de président, de deux représentants des transformateurs et d'un représentant des surtransformateurs, pour un total de onze administrateurs. Les EVQ occupent une place importante au sein des ÉDC puisqu'un Québécois occupe le poste de vice-président au comité exécutif depuis 2018.

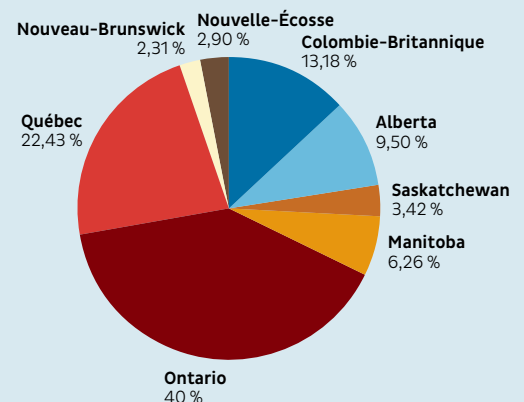
5.2.1 L'allocation nationale

Les EVQ ont été très impliqués dans la révision de la *Politique d'allocation commerciale nationale* qui s'est conclue en septembre 2023 après quatre années de travail intensif. Cesont d'ailleurs les EVQ qui ont proposé la formule de croissance différenciée qui est au cœur de la nouvelle politique. Au fil des rencontres, le comité de révision a analysé la pertinence et l'applicabilité de 16 facteurs économiques dont plusieurs ont été proposés par les EVQ. Les administrateurs en ont retenu quatre qui s'appliqueront sur la croissance au-delà de 144 Mkg éviscérés :

1. Parts de marché des provinces de la dernière période complétée (35 % de la croissance)
2. Part de la population canadienne (35 %)
3. Indice des prix des aliments pour animaux (IPEA) (15 %)
4. Pourcentage des ventes de produits du dindon (Nielsen) (15 %)

Pour la période en cours, l'allocation commerciale nationale est de 134,7 Mkg. Pour toutes les allocations inférieures à 144 Mkg, c'est la part négociée des provinces qui s'appliquera (voir graphique 3).

Graphique 3. Parts négociées des provinces au lancement de la Politique nationale d'allocation commerciale 2023, secteur dindon

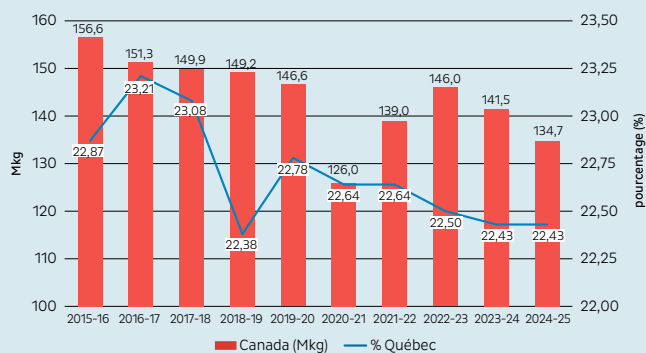


Source : ÉDC.

Lorsque la formule de croissance différenciée s'appliquera, donc lorsque l'allocation sera fixée au-dessus de 144 Mkg, les EVQ anticipent une légère baisse de la part du Québec de l'allocation nationale. C'est le facteur du pourcentage des ventes Nielsen qui défavorise la province. Et contrairement au secteur du poulet, la baisse continue de la part du Québec survient alors que l'allocation de production ne connaît aucune croissance depuis 10 ans (graphique 4).



Graphique 4. Allocation canadienne et part du Québec, secteur dindon



Source : ÉDC.

Comme pour le secteur du poulet, la fixation de l'allocation de production du dindon est plus ardue depuis la pandémie. Au lieu de déterminer l'allocation une fois en novembre pour la période réglementaire qui débute en mai de l'année suivante, les ÉDC ont toujours révisé leur première décision d'allocation depuis la période 2020-2021. En 2023-2024, l'allocation a même été révisée deux fois. Ces dernières années, les facteurs d'incertitude ont été : le niveau des importations du PTPGP et l'impact des éclosions d'Influenza aviaire sur l'approvisionnement.

5.2.2 La campagne nationale de promotion du dindon

En mars 2024, les administrateurs ont approuvé le renouvellement jusqu'en 2028 de la redevance de commercialisation dédiée au financement de la campagne nationale de promotion. Il s'agira du deuxième cycle quinquennal de financement. Les producteurs et les transformateurs financent cette campagne à parts égales à hauteur de 1,25 \$/100 kg vifs. Cette campagne, lancée en 2018, permet de rallier toutes les provinces canadiennes afin de mettre de l'avant une campagne nationale visant à augmenter la consommation de dindon et à stimuler la demande à l'année. Les stratégies de cette campagne reposent globalement sur les médias de masse à l'échelle nationale.

Dans les discussions qui ont précédé le renouvellement, les EVQ ont reconnu que la campagne nationale a permis de réaliser plusieurs bonnes actions. Cependant, le Québec a noté également d'importantes lacunes quant à l'adaptation des concepts créatifs à la réalité du marché d'ici. Depuis cette intervention, les EVQ sont davantage impliqués dans la validation des concepts. De plus, une agence d'adaptation établie au Québec a également été engagée par l'agence de Toronto afin de mieux répondre aux besoins et à la spécificité du marché québécois. De plus, les ÉDC procéderont à un appel de propositions en 2024 et la spécificité du Québec sera prise en compte.

Les EVQ soulignent également que les Offices provinciaux auront accès à une partie de l'enveloppe dédiée au développement des marchés provenant du fonds d'atténuation d'Agriculture et Agroalimentaire

Canada. Ce fonds vise à dédommager les producteurs des secteurs sous gestion de l'offre qui ont à subir les impacts des importantes concessions effectuées par le Canada dans la conclusion des plus récents accords commerciaux (ACEUM et PTPGP). Les ÉDC ont convenu de mettre une partie du fonds d'atténuation à la disposition des Offices provinciaux qui ont la capacité de mener des campagnes de promotion. Dès 2024, les EVQ activeront des initiatives grâce à ces nouvelles entrées d'argent.

5.3 Les programmes à la ferme (PSAF-PSA-PST)

Les Producteurs de poulet du Canada et les Éleveurs de dindon du Canada, en collaboration avec les Offices provinciaux, travaillent à l'amélioration continue des exigences du *Programme de salubrité à la ferme* (PSAF), du *Programme de soins aux animaux* (PSA, poulet) et du *Programme de soins des troupeaux* (PST, dindon). Les consultations nationales sont traitées par cinq élus en Comité de production pour le secteur du poulet, ou par trois élus en Comité de production pour le secteur du dindon. Les EVQ participent activement à ces consultations.

L'excellence passe notamment par la certification des fermes selon les exigences de ces trois programmes, les audits internes et les audits de tierce partie. Pendant la période couverte par ce rapport, le pourcentage de certification des fermes était élevé, soit à 100 % chez le poulet et il est passé de 96 % à plus de 99 % chez le dindon.

Depuis plusieurs années, les Offices nationaux du poulet et du dindon effectuent des audits internes et les résultats permettent d'affirmer que le processus de gestion des audits par les EVQ, le travail des auditeurs et la mise en place des programmes par les producteurs sont conformes. De plus, des audits de tierce partie sont effectués annuellement sur 5 % des fermes canadiennes de poulet et de dindon, et la firme NSF arrive au même constat.

Les EVQ sont soucieux de l'importance de maintenir la conformité du processus des audits et des certifications, qui sont un gage de crédibilité auprès des consommateurs, des gouvernements et des clients de l'industrie.

5.4 La Stratégie nationale de réduction de l'utilisation préventive des antibiotiques

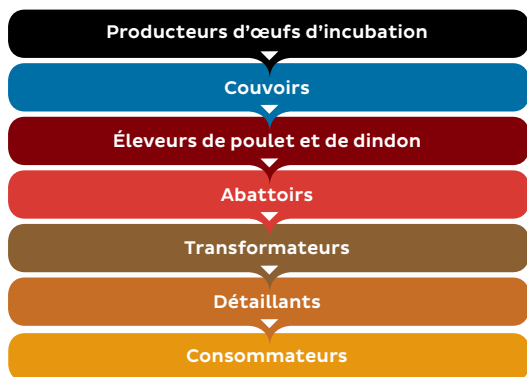
La Stratégie nationale de réduction de l'utilisation préventive des antibiotiques répond à l'objectif sociétal de protéger la santé et le bien-être des volailles tout en préservant l'efficacité des options de traitement tant en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire. Une telle stratégie est donc un incontournable pour contrer l'antibiorésistance et les deux Offices nationaux l'ont adoptée pour leur secteur.

Les EVQ sont des chefs de file dans ce domaine, car dès 2014, les antibiotiques de dernier recours en médecine humaine (catégorie I) ont été retirés tant chez le poulet que chez le dindon. En janvier 2019, l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie II n'était plus permise chez ces deux espèces. Pour la catégorie III, les antibiotiques ont été éliminés chez le dindon en 2019. Chez le poulet, les PPC et les Offices provinciaux ont convenu de mettre l'accent sur la réduction de l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie III, et ce, dans une approche non réglementaire.

6 → Le travail en filière

Afin de bien situer l'organisation dans son environnement d'affaires et de contextualiser les interventions, il importe de présenter un bref portrait de la filière et du rôle que les EVQ y jouent. La figure 3 présente l'ensemble de la filière.

Figure 3. La filière avicole du Québec



Le CQTV est le principal interlocuteur des EVQ. Le nombre de comités de travail réunissant les deux organisations est lié aux conventions de mise en marché du poulet et du dindon. Ils se réunissent soit à intervalle fixe et régulier ou au besoin :

Poulet : Comité des conditions de marché, Comité des approvisionnements exceptionnels, Comité technique et Comité de vérification.

Dindon : Comité des approvisionnements et Comité des prix.

Les comités de liaison avec les couviroliers et avec l'AQINAC se réunissent au besoin, au minimum une fois l'an. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger sur des enjeux communs.

Pendant la pandémie, le travail collaboratif en filière a été essentiel pour s'adapter rapidement aux changements survenus sur le marché. Dans les 18 mois qui ont suivi, une deuxième vague de défis affrontés en filière est survenue dans le domaine de la main-d'œuvre destinée à l'attrapage des poulets.

Dans un premier temps, à l'automne 2020, des éclosions au sein des équipes de capture ont amené la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) à scruter les conditions de travail de ces employés. Les entreprises ont eu à démontrer à la CNESST qu'elles sont en mesure de fournir un milieu de travail sécuritaire, notamment lorsque ces travailleurs œuvrent sur les fermes. Les nombreux échanges avec le groupe d'entreprises concernées et le CQTV ont amené les EVQ à multiplier les communications aux producteurs pour améliorer les conditions de travail et le maintien par les équipes de capture de la propreté des lieux mis à leur disposition.

Dans un second temps, à l'automne 2021, les EVQ, le CQTV et les entreprises d'attrapage se sont concertés pour faire pression auprès des instances fédérales pour débloquer la venue de travailleurs étrangers temporaires destinés à l'attrapage de volailles. L'allongement des délais fragilisait tous les maillons de la filière.

Ces deux événements illustrent que malgré les divergences de vues dans certains dossiers, les membres de la filière sont capables de travailler ensemble dans des buts communs. Les actions en matière de biosécurité présentées ci-après en sont un parfait exemple également.

6.1 L'EQCMA devenu un acteur incontournable

Créée en 2009, l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) travaille de concert avec les EVQ, les gouvernements et les intervenants de l'industrie avicole à la prévention, la préparation et à l'intervention contre des maladies avicoles ciblées afin de minimiser les impacts potentiels sur l'ensemble de la filière. L'EQCMA est financée à même le Fonds d'administration du Plan conjoint.

Les EVQ collaborent étroitement avec l'EQCMA à toutes les étapes de gestion des éclosions et lors des communications avec les producteurs. Les EVQ informent les producteurs des mesures de biosécurité rehaussées et les accompagnent dans leurs obligations réglementaires (ex.: permis). L'EQCMA, en collaboration avec les gouvernements, est la référence pour tout questionnement sur une gestion efficace des maladies avicoles.

L'EQCMA a le mandat de gérer deux maladies contagieuses à incidence économique, soit la laryngotrachéite infectieuse (LTI) et *Mycoplasma gallisepticum* (MG), avec ses partenaires. Chez le poulet, un cas de LTI a été diagnostiqué en 2021 et un autre cas en 2023. Concernant MG, au total, deux cas ont été diagnostiqués durant cette période, soit un cas en 2021 chez le dindon et un cas en 2023 chez le poulet. Des interventions rapides ont permis de contenir toutes ces éclosions aux sites infectés.

Le nombre de cas d'influenza aviaire diagnostiqué depuis 2022 est indiqué à la section 2.3. En parallèle avec la gestion de plus d'une vingtaine d'éclosions (influenza aviaire, LTI et MG), voici les principales réalisations du travail de l'EQCMA et de la filière pendant cette période :

- la révision du *Protocole d'intervention de l'EQCMA dans les cas de laryngotrachéite infectieuse et de mycoplasme (MG) dans les troupeaux de volailles commerciales au Québec* publiée en 2021
- deux révisions du Régime d'indemnisation des maladies avicoles du Québec (RIMAQ), par une nouvelle modélisation permettant d'évaluer le coût des changements souhaités aux couvertures actuelles par les Offices et les partenaires de la filière, en 2022 et 2024
- la réalisation de projets pour pallier la pénurie occasionnelle de CO₂ pour le dépeuplement des troupeaux : tests de gazage et de mousse à l'azote, acquisition d'un réservoir mobile de CO₂
- la mise à jour du site Internet pour une meilleure diffusion des informations
- la révision des protocoles de biosécurité en situation courante (vert), de vigilance (jaune) et d'urgence (orange) pour tous les intervenants du secteur avicole québécois publiée en 2024

Depuis 2019, les producteurs de poulet ont l'obligation d'être assurés par le Régime d'indemnisation des maladies avicoles du Québec (Décision 11638 – 10 juin 2019), lequel leur procure une indemnité en cas d'éclosion de maladies avicoles (LTI et MG), ainsi que pour compenser certains frais non couverts par les indemnités versées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments en cas de maladies déclarables comme l'influenza aviaire.

En 2023, des modifications réglementaires (Décision 12479 – 16 novembre 2023) découlant de la mise à jour du Protocole d'intervention de l'EQCMA dans les cas de laryngotrachéite infectieuse et de *Mycoplasma gallisepticum* (MG) dans les troupeaux de volailles commerciales au Québec ont été approuvées. Ces nouvelles mesures permettent une intervention pour la mise en place préventive de mesures de biosécurité, soit en cas de suspicion de certaines maladies, ainsi que la mise en place de mesures de biosécurité régionale et de vaccination obligatoire lors d'éclosion de certaines maladies avicoles.

7 → Production et mise en marché

En tant qu'Office de producteurs, les EVQ ont la responsabilité d'assurer une mise en marché efficace et ordonnée du poulet et du dindon tout en respectant les principes de la gestion de l'offre : soit de fournir aux consommateurs canadiens un produit en quantité et à juste prix.

7.1 Actions réalisées dans le secteur du poulet

Un sommaire des objectifs et des actions réalisées dans le secteur du poulet se trouve dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12. Résumé des objectifs et des actions réalisées dans le secteur du poulet

Objectif du plan stratégique Cible 3, action 1. Mettre en place le système centralisé de vente de quota (SCVQ) et assurer son bon fonctionnement.	
Actions réalisées	Résultats
Avril 2019 : Reprise des séances de vente au SCVQ.	2019 : 2 séances pour un volume total transigé de 38 917 m ² / 2021 : 2 séances, 37 899 m ² / 2022 : 2 séances, 25 285 m ² / 2023 : 1 séance, 13 704 m ² / 2024 : 1 séance, 24 315 m ²
Objectif du plan stratégique Cible 3, action 2. Réaliser une réflexion sur la réglementation, l'attribution, la production et les modalités de gestion des contingents.	
Actions réalisées	Résultats
Juillet 2019 : mise en place d'un projet pilote pour la production pour les marchés de proximité.	Depuis le lancement : 27 nouveaux producteurs de poulet dédiés à ces marchés. Plus de détails sur les réalisations à la section 7.3.1
Septembre 2020 : dépôt de modifications réglementaires pour améliorer le fonctionnement du SCVQ (quota invendu, priorités à l'achat).	Décision 11908. Modifications réglementaires approuvées.
Février 2021 : dépôt de modifications réglementaires encadrant les locations de quota.	Décision 12351. Approbation après plusieurs modifications de dispositions réglementaires limitant les locations de quota. Le quota nouvellement acquis ne peut être loué. Des historiques de location de quota lors de certains transferts ont été instaurés, de même que des limites de location (locataire) lors de la construction, l'agrandissement d'un poulailler ou la conclusion d'un nouveau bail à long terme, ainsi que lors de certains transferts. De plus, une réserve de quota administrée par les EVQ a été créée, par l'entremise de laquelle du quota peut être loué. Décisions 12390 et 12495. Mesures demandées pour ajuster d'urgence la mise en œuvre de certaines dispositions découlant de la décision 12351.
Décembre 2020 à juin 2022 : préparation et participation aux audiences de la Régie concernant l'abolition de la limite de détention et des règles encadrant les transferts réputés ainsi que la détention indirecte.	Décision 12351. Abolition immédiate de la limite de détention de quota de poulet.
Janvier 2022 : ajustements au SCVQ pour déterminer le prix de vente lorsque le quota d'un titulaire en défaut est vendu par les EVQ.	Décision 12171. Modifications réglementaires approuvées.
Mécanisme de stabilisation du prix au SCVQ.	Modifications réglementaires déposées en 2022 et réactivation du dossier en 2024. Le mécanisme actuel, dans le cas d'une forte demande des acheteurs de quota, tend à exercer une pression haussière sur les prix, puisque les quantités sont d'abord octroyées aux acheteurs qui misent le montant le plus élevé. Les EVQ souhaitent limiter la croissance du prix des quotas de poulet transigés sur le SCVQ en établissant un mécanisme de rajustement du prix de transaction lorsque nécessaire, suivant le respect de certaines conditions préétablies; cela peut prendre la forme d'un encan tronqué ou d'une mécanique d'exclusion. Les EVQ souhaitent ainsi éliminer la surenchère potentielle sur le prix des quotas tout en conservant un prix de transaction qui soit représentatif de la valeur du quota sur le marché.
Encadrement des cas de force majeure.	Modifications réglementaires déposées en 2024. Le Règlement actuel réfère à la définition usuelle stricte des cas de force majeure. Notamment, les éclosions de maladies avicoles ne sont actuellement pas considérées comme des cas de force majeure et ne donnent pas droit à des reprises en kilogrammes. Le Règlement vise la réalisation de l'allocation, bien que des troupeaux soient affectés par des maladies ou que le producteur soit aux prises avec une situation l'empêchant de produire. Les producteurs dans ces situations pourront, sous certaines conditions et suivant les circonstances, porter les kilogrammes non produits en raison d'une telle situation dans la réserve, louer un poulailler dans une autre zone, louer leur quota ou céder leurs kilogrammes lors des ajustements de fin de période.

Actions réalisées	Résultats
<p>Priorités sur le système centralisé de vente de quota (SCVQ).</p>	<p>Modifications déposées en 2024. Après avoir revu les priorités pour l'achat de quota au SCVQ, les EVQ souhaitent ajuster les priorités pour les vendeurs. Ainsi, les premiers quotas vendus seraient ceux des vendeurs ayant un solde de quota invendu lors d'une séance précédente de moins de 300 m², ensuite ceux des titulaires devant mettre en vente une ponction pour déménagement du site de production d'un quota acquis hors SCVQ, puis ceux des vendeurs ayant un solde de quota invendu de plus de 300 m² et enfin, les autres offres de vente. Un prix par défaut sera aussi établi pour les vendeurs dont le quota n'est pas vendu après trois séances et les titulaires devant mettre en vente leur ponction devront continuer à produire ce quota sur le site acquis jusqu'à sa vente ou le placer dans la réserve.</p>
<p>Ajustements à la location de quota sortant.</p>	<p>Modifications déposées en 2024. Dans le cadre de la mise en œuvre des limites à la location découlant de la Décision 12351, des ajustements sont proposés pour éviter d'impacter certains producteurs plus lourdement en raison de leur situation. Les mesures liées aux limites quant à la location de quota sortant (locateur) seraient ajustées afin de permettre à tous les titulaires de pouvoir louer jusqu'à 25 % de leur quota si cela est fait via la réserve, malgré le pourcentage autorisé selon leur historique. Le nouveau titulaire pourrait aussi désormais, s'il entre en production plutôt que de se prévaloir du délai de cinq ans durant lequel il peut mettre tout son quota à la réserve, louer au plus 25 % de son quota, mais uniquement via la réserve.</p>
<p>Programme d'aide au démarrage.</p>	<p>Modifications déposées en 2024. Ajustement du <i>Programme d'aide au démarrage</i>. Notamment, deux prêts de quota de 1000 m² seraient attribués lorsque la croissance de la production atteint 2 % par rapport à l'année précédente, et un seul prêt de quota lorsque cette croissance atteint 1 %. Le quota serait prêté à vie selon les conditions du programme. D'autres ajustements seraient apportés, notamment quant à l'exigence d'être propriétaire de l'exploitation et de détenir toutes les autorisations municipales et environnementales lors de la mise en élevage des poulets.</p>
<p>Objectif du plan stratégique Cible 3, action 3. Identifier les améliorations nécessaires à la Convention de mise en marché du poulet (CMMP) afin d'assurer la rentabilité des entreprises et une mise en marché efficace et ordonnée.</p>	
Actions réalisées	Résultats
<p>Juillet-Août 2019 : Arbitrage de la grille de prix. La grille de prix, en vigueur depuis 2006, module le prix du poulet en fonction de sa catégorie de poids. Pour les EVQ, le changement dans la répartition des poulets livrés entre chaque catégorie de poids et les ajustements de prix versés en complément militaient pour l'ajustement de la grille de prix. Compte tenu de la similitude des marchés québécois et ontarien, une grille équivalente à celle de l'Ontario a été proposée aux acheteurs.</p>	<p>Décision 11687. La nouvelle grille arbitrée est entrée en vigueur à la période A159. Globalement, cette grille bonifie le prix des poulets de moins de 2,50 kg et génère ainsi un gain pour les producteurs. En revanche, les poulets livrés à un poids supérieur ont vu leur prix diminuer comparativement à l'ancienne grille. Les EVQ estiment qu'à son entrée en vigueur, l'impact global a été de 400 000 \$ par période.</p>
<p>Mars 2020 : création d'une cellule de crise et entente sur les capacités d'abattage.</p>	<p>Décision 11818. La Régie entérine l'entente sur les capacités d'abattage. Suivi des capacités d'abattage par le CQTV et les EVQ, en collaboration avec le MAPAQ.</p>

Actions réalisées	Résultats
<p>Automne 2022 : arbitrage du renouvellement de la CMMP, initialement dénoncée par le CQTV. Les EVQ souhaitaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sécuriser l'abattage des poulets produits au Québec, en priorisant l'abattage des poulets produits au Québec • simplifier la gestion des volumes entre acheteurs et accroître leur accessibilité pour les acheteurs existants et les nouveaux acheteurs • assurer le respect des ententes d'approvisionnement • accroître la confiance et la transparence notamment en bonifiant les mesures concernant la pesée et le transport des poulets 	<p>Décision 12394. Sommaire des modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • resserrement de la définition de force majeure (grève et lock-out ne font plus partie de la définition) et application de celle-ci à l'ensemble des obligations de la Convention • obligation de faire des démarches pour faire abattre hors Québec avant d'invoquer la force majeure • fusion des volumes de référence (VR) d'acheteurs reconnus détenus par des acheteurs abattoirs • mise en place d'un nouveau programme pour les nouveaux acheteurs donnant droit à un maximum de 125 000 kg d'approvisionnement après trois ans (graduel) et accès à la croissance après environ cinq ans d'activités • les nouveaux acheteurs ont accès à l'enveloppe des approvisionnements exceptionnels • abolition de l'obligation de retenir les services de deux équipes de chargement par poulailler de 90 000 kg et plus • obligation pour les poulaillers de plus de deux étages d'être munis de balcons et d'ancrages avant le 8 décembre 2024 • ajustement des obligations liées aux balances, à la pesée et au transport • obligation des producteurs de fournir des installations sanitaires aux camionneurs et attrapeurs • enchâssement de la grille de prix dans la Convention, laquelle n'est pas révisable avant trois ans <p>Enjeux de mise en œuvre (problèmes transitoires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • grief d'application et d'interprétation (Décision 12436) : différend sur l'application transitoire de la Convention découlant de la demande d'un nouvel acheteur déposée au début de mai 2023, pour la période précédant l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention et alors que les règles étaient inconnues, concernant son statut sous la nouvelle Convention • exemptions requises pour permettre des transferts de VR et de volumes d'approvisionnement garantis (VAG) avant la fusion de ceux-ci, alors que les étapes préalables à ces périodes étaient réalisées (conclusion des ententes, calcul des droits d'approvisionnement des acheteurs) (Décisions 12481 et 12482)
<p>Décembre 2024 : mise en application de l'article 9.01A de la CMMP.</p>	<p>Modifications réglementaires (RPMMP) déposées le 13 mai 2024.</p>
<p>2024 : modifications de consentement imminentes.</p>	
<p>Documenter les coûts de moulée et de poussins au Québec.</p>	<p>Module de déclaration des coûts de moulée et de poussins depuis janvier 2023.</p>



7.2 Actions réalisées dans le secteur du dindon

Un sommaire des objectifs et actions réalisées dans le secteur du dindon se trouve dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13. Résumé des objectifs et actions réalisées dans le secteur du dindon

Objectif du plan stratégique Cible 4, action 1. Réformer la réglementation afin d'assurer un meilleur contrôle de la production.	
Actions réalisées	Résultats
<p>Octobre 2019 : consultation des acteurs de l'industrie sur les changements proposés. Développement d'un portail pour une gestion sans papier des fiches de production.</p> <p>Juillet 2021 : dépôt du projet de modifications réglementaires relatif aux fiches de production (remplaçant les calendriers de placement de lot).</p>	<p>Décision 12414. Approbation du programme de fiches de production permettant aux producteurs de dindon de mieux planifier leur production et aux EVQ de leur fournir l'information à cette fin.</p>
<p>Mars 2021 : dépôt de modifications réglementaires pour ajuster les mesures encadrant les conversions de quota.</p>	<p>Décision 12139. Approbation des modifications réglementaires permettant d'ajuster la moyenne des ratios déclenchant les conversions proportionnellement au contingent global alloué pour la prochaine période de production, et ce, afin que le seuil créé par cette moyenne suive la courbe des allocations.</p>
<p>Mars 2023 : dépôt du projet de modifications réglementaires visant la gestion des ajustements de fin de période par les EVQ compte tenu de la fin des activités du seul regroupement au Québec (la participation à un regroupement était une condition préalable aux ajustements de fin de période).</p>	<p>Décision 12374. Approbation de modifications réglementaires pour prévoir une gestion centralisée d'une partie des ajustements de fin de période par les EVQ et des prix versés via les EVQ.</p>
<p>Novembre 2023 : dépôt de modifications réglementaires pour encadrer les ajustements de fin de période et la production effectuée dans le cadre du <i>Programme de développement des exportations de dindon du Québec</i>.</p>	<p>Décision 12533. Approbation des modifications réglementaires favorisant une meilleure planification de la production. Mise en place d'un programme d'ajustements de fin de période centralisé, permettant des échanges de gré à gré n'excédant pas 3 % du contingent individuel du titulaire cédant ou cessionnaire. Mise en place d'un encadrement de la production d'exportation et d'un régime de pénalités qui lui est propre, de sorte que la production d'exportation ne constitue plus un vase communicant avec la production domestique.</p>
Objectif du plan stratégique Cible 4, action 2. Préciser les attentes des producteurs à l'égard de la CMMD afin d'assurer la rentabilité des entreprises.	
Actions réalisées	Résultats
<p>Novembre 2021 : arbitrage du prix du dindon femelle. Le prix du dindon au Québec est établi sur la base du prix ontarien, lequel découle d'un coût de production, et est établi pour les dindons mâles et les dindons femelles. Le prix des dindonneaux femelles a drastiquement chuté en Ontario en raison d'une concurrence commerciale entre les couvoirs. Or, le prix du dindonneau femelle au Québec demeurerait inchangé.</p>	<p>Décision 12135. La Régie ajuste le prix du dindon femelle en fonction du coût du dindonneau femelle tel que déterminé précédemment à l'épisode de concurrence entre les couvoirs ontariens. Maintien temporaire, pour une durée de 20 semaines, d'un prix équivalent à la formule précédant l'épisode de concurrence commerciale en Ontario. L'impact est de 0,045 \$/kg et de 0,03 \$/kg selon la catégorie de dindon femelle pour une valeur de 328 000 \$.</p>
<p>Mai 2022 : arbitrage de la grille de prix. Harmoniser les prix du Québec et de l'Ontario en introduisant un prix de base moyen pondéré. Reconnaissance de la qualité des dindons légers du Québec. Ajustement temporaire du prix pour compenser en partie l'écart de prix du dindonneau femelle avec l'Ontario.</p>	<p>Décision 12189. La Régie ajuste le prix du dindon femelle en fonction du coût du dindonneau femelle tel que déterminé précédemment à l'épisode de concurrence entre les couvoirs ontariens. Maintien temporaire, pour une durée de 26 semaines, d'un prix équivalent à la formule précédant l'épisode de concurrence commerciale en Ontario. Comme pour la décision 12135, l'impact est de 0,045 \$/kg et de 0,03 \$/kg selon la catégorie de dindon femelle, mais cette fois-ci pour une valeur de 364 000 \$.</p>
<p>Renouvellement de la CMMD.</p>	<p>Discussions en cours.</p>
<p>Documenter les coûts de moulée et de dindonneaux au Québec.</p>	<p>Module de déclaration des coûts de moulée et de dindonneaux depuis janvier 2023.</p>
<p>Programme d'aide au démarrage</p>	<p>Ce dossier a été suspendu compte tenu du contexte moins favorable et de fluctuations de l'allocation prévalant dans le secteur du dindon.</p>

7.3 Autres interventions dans la production et la mise en marché

Tableau 14. Autres interventions

Objectif du plan stratégique	
Cible 3, action 4. Préciser les caractéristiques du poulailler du futur répondant aux attentes sociétales.	
Actions réalisées	Résultats
Brosser un portrait du parc immobilier du Québec pour faciliter la prise de décision pour le choix des prochains projets des EVQ et faire face rapidement aux situations d'urgence.	Les caractéristiques de 50 % des poulaillers sont documentées.
Autres interventions	
Opération de mesurage des poulaillers afin de connaître les superficies réelles de production et les densités d'élevage réelles.	Plus de 70 % des poulaillers ont été remesurés en date du 15 mai 2024.
Inspection des éleveurs-citoyens Respect du maximum de production sans quota (300 poulets et 25 dindons).	Nombre d'inspections. 2020 : 168 visites, 2021 : 16 visites, 2022 : 51 visites, 2023 : 61 visites
Sensibilisation des vendeurs de poussins à la biosécurité et à la réglementation.	Nombre de visites de vendeurs de poussins. 2021 : 19 visites, 2022 : 37 visites, 2023 : 84 visites

7.3.1 Projet pilote Production de poulets pour les marchés de proximité

Ce projet pilote, lancé en 2020, permet aux EVQ d'attribuer à de nouvelles entreprises un contingent annuel d'au plus 2 000 poulets, et ce, à au plus 20 producteurs. En quatre éditions, ce programme a permis l'émergence de 27 nouveaux producteurs sur 33 dossiers acceptés. En 2023, c'est un peu plus de 90 000 kg qui a été mis en marché par les trois premières cohortes.

Pour l'édition 2023, les EVQ ont constaté une diminution importante du nombre de candidatures, de même qu'une baisse de la qualité des dossiers soumis. Dans les discussions préalables, plusieurs personnes intéressées partagent leur difficulté à compléter le plan de commercialisation demandé, expliqué par la difficulté à confirmer un lieu d'abattage pour leurs poulets. L'obligation d'effectuer la découpe eux-mêmes constitue également un frein pour les candidats.

L'ensemble des producteurs desservant les marchés de proximité sont certifiés annuellement selon le PSAF et le PSA. Les EVQ sensibilisent ces producteurs à l'importance de la biosécurité en contexte d'influenza aviaire, puisque la majorité de ces producteurs laisse sortir leurs poulets à l'extérieur du poulailler.

En 2024, les EVQ procéderont à la révision du *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet* afin de pérenniser ce mode de mise en marché.

Tableau 15. Nombre de producteurs dans le cadre du projet pilote Production de poulets pour les marchés de proximité

Éditions	Nombre de nouveaux producteurs	Nombre de producteurs en activité (cumulatif)	Nombre de kg mis en marché
2020	10	S.O.	S.O.
2021	10	8	25 970
2022	10	17	62 519
2023	3	27	91 610

7.3.2 L'équipe mobile pour l'accompagnement des producteurs

Afin d'améliorer le service d'accompagnement aux producteurs par les EVQ, des employés se déplacent maintenant à la ferme pour répondre à leurs questions. Les sujets abordés touchent notamment la réglementation, la Convention, le portail, la relève, les programmes à la ferme, etc.

En plus des visites à la demande des producteurs, les EVQ feront des visites de courtoisie à la ferme selon des besoins ciblés ou, si le producteur préfère, de façon virtuelle. Les EVQ ont comme objectif d'effectuer une visite d'accompagnement sur toutes les fermes de poulets et de dindons du Québec sur une période de deux ans.



8 → Communications

Au fil des ans, les outils et les réseaux de communication se peaufinent, s'améliorent et se réinventent, et ce, afin de mieux desservir les producteurs et les divers acteurs du monde avicole.

8.1 Plan de communication 2023-2024

Objectifs :

- faire en sorte que les EVQ soient un joueur incontournable dans le domaine agricole
- s'assurer que les membres sentent que les EVQ sont là pour les représenter, les appuyer et les défendre
- maintenir la vitalité du secteur avicole au Québec
- mettre en place les mécanismes pour que les producteurs de volailles puissent assurer la rentabilité de leurs élevages
- élaborer un environnement favorable pour répondre aux demandes actuelles et futures des membres et du personnel des EVQ

Principaux outils et principales activités de communication :

Pour les producteurs

- Assemblée générale annuelle
- Assemblées générales régionales
- Boutique en ligne
- Carte de Noël corporative
- Feuilles, aide-mémoire, cartes pour promouvoir l'accompagnement aux membres
- Fiches informatives
- Formations
- Infolettres hebdomadaires et spécifiques
- Magazine *NOUVAiles*, publié trois fois par année
- Publications dans *La Terre de chez nous*
- Rapport annuel électronique
- Réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, YouTube)
- Revue de presse quotidienne
- Site Web volaillesduquebec.qc.ca
- Site Web evqdirect.ca
- Sondages
- Vidéos (reportages à la ferme ou autres)
- Vie associative (rencontres, activités sociales, réseautage)

Pour l'industrie avicole et l'Union des producteurs agricoles

- Cahier Volailles de *La Terre de chez nous*
- Événements (rendez-vous avicole AQINAC, Portes ouvertes de l'UPA, autres)

Pour le gouvernement du Québec et Canada

- Cahier informatif sur le secteur avicole au Québec
- Demandes budgétaires
- Documentation
- Événement Signature à l'Assemblée nationale du Québec
- Journée sur la Colline parlementaire
- Rencontres avec les décideurs
- Visites de fermes

Pour les médias

- Communiqués de presse
- Entrevues
- Formation

Pour le grand public

- Campagne de relations publiques (participation à l'émission *Arrive en campagne*)
- Commandites et dons
- Publicités et publiereportages
- Réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, YouTube)
- Vidéos

8.2 Présentation des différents outils de communication

8.2.1 Fiches informatives

Depuis 2020, les EVQ se sont donné le mandat d'innover dans leurs interventions auprès des producteurs afin de favoriser l'essor de la relève, l'autonomie des fermes familiales et la compétitivité de la filière québécoise sur l'échiquier canadien. Ce mandat s'est traduit par la mise en place d'outils de communication et d'accompagnement en lien avec divers sujets inhérents au secteur avicole. Des fiches informatives et explicatives sont donc conçues et diffusées sur des sujets tels que : les guides et bilans (7 fiches), le Système centralisé de vente de quota de poulet, le prix du dindon, la biosécurité, l'intrusion à la ferme, les infections à *réovirus* chez le dindon, l'*Enterococcus cecorum* souches pathogènes, la bronchite infectieuse chez le poulet à griller, l'impact des modifications réglementaires - Décisions 12351 et 12390, les paiements aux producteurs ainsi que le chargement, le transport et la pesée des poulets.

8.2.2 Infolettre corporative *NOUVAiles Express*

Diffusée hebdomadairement, cette infolettre électronique rejoint plus de 1 300 abonnés. Elle informe les producteurs et les membres de la filière avicole sur l'avancement des dossiers, les actions et les représentations effectuées par l'organisation, les enjeux du secteur avicole, la santé et le bien-être animal, les maladies avicoles, les formations, les événements d'intérêt, l'actualité, les marques Le Poulet du Québec et Le Dindon du Québec, et offre des données économiques sur la production de poulet et de dindon. Elle est le meilleur moyen de transmettre de l'information aux producteurs et à la communauté avicole. L'envoi d'infolettres destinées spécifiquement aux titulaires de quota a débuté en 2022. Elles portent sur des sujets qui les concernent tout particulièrement.

Tableau 16. Statistiques sur le nombre d'envois de l'infolettre et le taux d'ouverture moyen, 2019 à 2024

Année	Nombre de <i>NOUVAiles Express</i> envoyé	Taux d'ouverture moyen du <i>NOUVAiles Express</i>	Nombre d'infolettres spécifiques envoyées	Taux d'ouverture moyen des infolettres spécifiques
2019	59	58 %		
2020	56	ND		
2021	61	62 %		
2022	50	63 %	76	69 %
2023	50	59 %	65	70 %
2024	22	54 %	32	73 %

*Données pour la période du 1^{er} janvier au 6 juin 2024.
Source : EVQ



8.2.3 Magazine *NOUVAiles*

Créé en septembre 2016, le magazine *NOUVAiles* est un outil de communication très prisé des producteurs, mais également de l'ensemble des partenaires de la filière avicole. Avec l'objectif d'être la référence avicole au Québec, les contenus sont finement travaillés avec l'aide de nombreux collaborateurs externes. À raison de trois ou quatre parutions papier chaque année, c'est un total de 27 magazines qui ont été publiés depuis sa création. En novembre 2021, le magazine est passé à l'ère du numérique en devenant également disponible en format électronique consultable comme un livre ou une revue sur une plateforme numérique pour une expérience rehaussée.

Chaque numéro présente un éventail de sujets choisis avec rigueur. Un dossier principal permet d'aborder en profondeur un sujet, les thématiques traitées demeurent diverses au fil des années : la relève, la gestion de l'offre, la biosécurité, le développement durable, les retombées économiques des fermes de poulet et de dindon, la technologie au cœur de nos fermes, les plans d'affaires, le transfert d'entreprise et autres. Dans chaque numéro, on peut y lire des rubriques récurrentes : mot du président, *Programme d'aide à la relève*, reportage à la ferme, rapports économiques, rapports des Offices nationaux, marketing et campagnes nationales, recettes, outils de communication (fiches détachables) et autres.

Le magazine en version papier est acheminé par la poste à plus de 1 045 personnes incluant les producteurs, des membres de la filière, des acteurs gouvernementaux et des collaborateurs. Sa version numérique demeure disponible à partir du site Web corporatif des EVQ.

8.2.4 Site Web *evqdirect.ca*

À la suite du lancement du nouveau site Web corporatif *volaillesduquebec.qc.ca* en 2021, le service des Communications et du Marketing, en collaboration avec l'équipe des Technologies de l'information (TI), ont développé le site *evqdirect.ca* dédié uniquement aux producteurs. Sa mise en ligne a été concrétisée en novembre 2021.

Le site a été bonifié de nouvelles sections au fur et à mesure des besoins comme en témoigne l'ajout, en 2022, d'une section spécifiquement dédiée à l'influenza aviaire afin d'informer et d'outiller les producteurs pour qu'ils puissent faire face à ce virus.

À présent, *evqdirect.ca* renferme une mine d'informations pratiques : les dernières nouvelles concernant l'influenza aviaire ou les maladies avicoles, un agenda, une liste des services, les archives du *NOUVAiles Express*, la réglementation et les travaux de modifications réglementaires, les séances de vente de quotas, des indicateurs économiques, les formulaires et manuels des programmes à la ferme, des liens vers des formations ainsi que des outils de communication créés spécifiquement pour les producteurs. Bref, il présente de multiples sections où le producteur peut consulter ou télécharger de la documentation.



8.2.5 Formations destinées aux producteurs

Chaque année, deux directions des EVQ offrent des formations aux producteurs sur des sujets prioritaires dans le but de les aider dans leur gestion de la production ou pour mettre en place de bonnes pratiques. Ainsi, les directions Audits et Programmes et Opérations de mise en marché et Règlementation dispensent des séances d'information sur les Programmes à la ferme, les mesures de biosécurité, la réglementation et les opérations.

8.3 Sondage sur les outils de communication

À la fin de l'année 2022, les EVQ ont fait réaliser par Léger Marketing un sondage sur l'ensemble des outils de communication dont ils ont la responsabilité. Cet exercice, qui avait été fait pour la dernière fois en 2016, a démontré que les outils de communication proposés par les EVQ étaient globalement très appréciés. De plus, les spécificités testées pour chacun ont obtenu de très bons résultats (en termes de longueur, d'utilité et de fréquence). Par ailleurs, le fait que les producteurs consultaient en moyenne cinq outils de communication démontre leur intérêt pour ces derniers et leur attachement aux EVQ.

À la lumière des constats et des recommandations faites par la firme Léger, les EVQ ont procédé aux ajustements nécessaires pour améliorer ces outils. Ce sont des outils en constante évolution. Les principaux résultats du sondage de 2022 sont disponibles à l'annexe 4. Le prochain sondage sur les outils de communication sera effectué en 2025.

8.4 Les implications dans la collectivité

Les EVQ sont impliqués au sein des collectivités par le biais de commandites corporatives et de son volet philanthropique. En effet, dans toutes les régions, les producteurs de poulet et de dindon croient qu'il est important de redonner aux collectivités et de soutenir les gens moins favorisés. Les contributions des EVQ, des syndicats régionaux et des producteurs prennent diverses formes, entre autres des dons en argent et de produits de volaille aux organismes Moisson de leur région ainsi qu'à divers organismes de leur communauté. En 2020, les EVQ ont d'ailleurs acheté et remis aux Banques alimentaires du Québec des surplus de poulet causés par la pandémie d'une valeur de 181 000 \$. La participation philanthropique des EVQ rayonnera encore plus à partir de 2024 puisque l'organisation s'est engagée à verser une somme de 45 000 \$ sur trois ans à la campagne *Manger local fait grandir le monde* d'UPA Développement international.

De plus, en marge de leur assemblée générale annuelle, les EVQ organisent un cocktail-bénéfice; un moment clé pour soutenir un organisme ayant un impact à l'échelle provinciale. En 2023, l'organisme *Au cœur des familles agricoles* a reçu un montant de 10 250 \$ et, en 2024, les Banques alimentaires du Québec ont bénéficié de la somme de 11 730 \$.

Avec le volet des commandites corporatives, les EVQ s'impliquent dans plusieurs événements ayant pour but de tisser des liens, de bâtir et de maintenir des relations d'affaires profitables avec les intervenants de l'industrie.

De 2019 à aujourd'hui, la contribution sociale des EVQ s'est chiffrée à plus de 327 430 \$.

Tableau 17. Contributions des EVQ à des programmes sociaux et dons en produits

	Philanthropie	Corporatif
2019	21 226 \$	75 \$
2020	21 248 \$	181 691 \$
2021	22 192 \$	505 \$
2022	20 609 \$	566 \$
2023	21 873 \$	10 715 \$
2024	15 000 \$	11 730 \$

Source : EVQ

8.5 Les relations gouvernementales

La stratégie de relations gouvernementales est en majeure partie centrée autour de la défense du système de gestion de l'offre. La présente section détaille les axes de communication mis de l'avant de 2019 à 2024. Plusieurs de ces actions ont été réalisées en collaboration avec le Mouvement pour la gestion de l'offre, le regroupement de tous les secteurs concernés du Québec.

L'année 2019 a été marquée par l'élection fédérale d'octobre. Les enjeux des EVQ lors de cette année mouvementée étaient les suivants :

- le maintien intégral de la gestion de l'offre et un arrêt des concessions de marché au sein d'ententes commerciales en prévision des négociations du Mercosur
- l'identification de l'origine des produits de volaille offerts aux consommateurs canadiens
- l'inclusion dans les textes d'ententes commerciales des clauses demandant la réciprocité des normes de qualité pour les pays qui exportent des produits de volaille au Canada
- l'attente des détails concernant les ententes commerciales qui ont affecté les productions sous gestion de l'offre. Le gouvernement fédéral avait promis une indemnisation complète et équitable qui compenserait l'ouverture du marché canadien provoqué par la signature du Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)

En 2020, la pandémie de COVID-19 a impacté le secteur de la volaille. La gestion de l'offre a permis de faire des ajustements pour assurer la continuité de la chaîne d'approvisionnement. Or, ces ajustements, dont la baisse de la production de 15 % pour deux périodes de production de poulet, ont généré des pertes pour les producteurs. Voici donc quelques demandes et préoccupations lors de cette année :

- la révision du programme d'achat de produits excédentaires pour mieux répondre aux besoins de la filière avicole
- la garantie du maintien de la chaîne d'approvisionnement dans l'expectative d'une autre vague de COVID-19. Une seule usine d'abattage est spécialisée dans la transformation de dindon au Québec. La fermeture de cette usine, en cas de COVID-19, aurait été catastrophique pour le secteur
- les demandes de compensations liées aux pertes encourues par la signature des traités de libre-échange récents. Les EVQ s'opposent également à l'octroi de nouvelles concessions dans le marché canadien de la volaille
- les Canadiens ont manifesté un désir de promouvoir l'autonomie alimentaire et de consommer des produits locaux. La gestion de l'offre est un modèle qui permet de répondre à cette demande.



Les EVQ ont donc demandé de soutenir avec des actions concrètes cette vision. Dans cette optique, l'enjeu de l'identification des produits est doublement important.

En 2021, l'objectif était de positionner l'organisation comme le principal interlocuteur auprès des différents gouvernements pour toutes les questions touchant de près ou de loin la filière avicole québécoise. Les EVQ ont donc interpellé les divers paliers gouvernementaux en personne et par le biais de correspondances sur des enjeux cruciaux. En voici quelques-uns :

- l'importance de défendre le modèle de ferme familiale au Québec
- l'importance de défendre la gestion de l'offre
- la nécessité d'avoir une meilleure offre de transformation
- éviter de nouvelles brèches lors de la signature de traités commerciaux
- l'obtention d'une identification claire du pays d'origine du poulet et du dindon vendus au Canada pour ainsi garantir la transparence auprès du consommateur

L'organisation a également travaillé tout au long de l'année avec les fonctionnaires du MAPAQ, du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et Emploi et Développement Canada sur divers dossiers chauds, plus particulièrement lors de la grève chez Exceldor et lors du retard dans le traitement des dossiers pour les travailleurs étrangers.

En 2022, l'objectif général était de développer et d'entretenir des relations avec les décideurs publics à l'échelle fédérale et provinciale. Voici quelques enjeux importants lors de cette année marquée par les élections générales dans la province :

- à cause de l'importante pénurie de main-d'œuvre qui frappait le secteur de l'abattage et de la transformation au Québec, des euthanasies à la ferme ont été effectuées. Un travail en collaboration avec la filière a été fait pour sensibiliser le gouvernement sur l'importance d'éviter de nouveau bris de la chaîne d'approvisionnement
- l'augmentation des coûts des intrants occasionnée notamment par la guerre en Ukraine et les mauvaises conditions de récoltes dans plusieurs pays occasionne un manque à gagner chez les producteurs de poulet et de dindon et alimente l'inflation.

En 2022, les EVQ ont accueilli favorablement l'annonce par le gouvernement libéral des compensations octroyées aux producteurs à la suite des pertes de marchés reliées à la signature de l'Accord Canada–États-Unis-Mexique. Les EVQ ont toutefois soutenu le projet de loi C-282 promu par le Bloc Québécois afin de garantir qu'aucune nouvelle brèche à la gestion de l'offre ne sera faite lors de la signature de futurs accords commerciaux.

En 2023, les EVQ avaient pour objectif de s'assurer que l'organisation soit toujours un joueur incontournable dans le domaine agricole auprès des instances gouvernementales. Au cours de l'année, les représentants des EVQ ont pu échanger avec plusieurs députés provinciaux. Lors de ces rencontres, les éléments suivants ont été abordés :

- la bonification des programmes d'aide à l'investissement pour les producteurs de volailles
- la croissance de la consommation et des capacités de production et d'abattage nécessaires
- les difficultés économiques auxquelles les producteurs doivent faire face dues à la hausse des taux d'intérêt et qui nuisent, entre autres, à la construction de nouveaux bâtiments
- le vieillissement des producteurs titulaires de quotas et la transmission à la relève
- l'aide pour l'abattage de dindons. Les EVQ ont réclamé une aide pour établir un nouveau transformateur et ainsi obtenir une plus grande flexibilité dans l'abattage des dindons

Au mois de mai 2023, les EVQ ont pris part à une journée de lobbying organisée par les Producteurs de poulet du Canada à Ottawa. Les représentants des EVQ ont alors eu le plaisir de participer à plusieurs rencontres avec des parlementaires. Ceux-ci ont pu parler des sujets suivants :

- le projet de loi C-282 concernant la gestion de l'offre. Les EVQ ont réitéré la demande d'empêcher de nouvelles concessions dans le secteur canadien du poulet lors des futurs accords commerciaux et lors des arrangements bilatéraux et de ne pas réduire les tarifs douaniers hors contingents
- le maintien des investissements versés à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) afin de renforcer la capacité de cet organisme à faire face aux épidémies

Le 18 mai s'est également tenu l'événement *Cantine du centre-ville* organisé par les quatre Offices nationaux sous gestion de l'offre du secteur avicole durant lequel des producteurs ont rencontré des intervenants du gouvernement fédéral. Les EVQ y avait deux représentants pour les secteurs du poulet et du dindon.

Jusqu'à présent, l'année 2024 a été marquée par le vote des sénateurs en faveur du projet de loi C-282 en deuxième lecture. Désormais, c'est le Comité sénatorial des affaires étrangères et du commerce international qui étudiera le projet de loi. La visite du ministre André Lamontagne à la ferme du nouveau président, Benoît Fontaine, et la journée de lobbying annuelle des PPC ont également ponctué les premiers mois de l'année. Les éléments suivants ont été au cœur des discussions :

- la volonté des producteurs de protéger l'aspect familial de nos règlements
- les difficultés pour l'obtention de permis de construction
- l'appui primordial des sénateurs envers le projet de loi C-282 pour protéger la gestion de l'offre
- le soutien envers l'adoption du projet de loi C-234 dans sa forme originale. Ce projet de loi vise à modifier la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* afin d'élargir la définition de machinerie agricole admissible et d'inclure le gaz naturel commercialisable et le propane à l'exemption qui s'applique au combustible agricole admissible
- la nécessité d'établir un protocole fédéral, provincial et territorial de reconnaissance des soins aux animaux pour contribuer à bâtir la confiance des consommateurs
- le besoin d'instaurer des tests d'ADN pour vérifier les importations de viande de volaille de réforme
- l'importance d'accroître la disponibilité des produits de santé animale pour poursuivre le processus de réduction des antimicrobiens



9 → Promotion des marchés

9.1 Le Poulet du Québec

Les campagnes et initiatives des cinq dernières années ont dépassé les attentes et ont solidifié la position de la marque Le Poulet du Québec sur le marché. Les efforts pour humaniser l'élevage, maintenir et renforcer la confiance des consommateurs et collaborer avec divers partenaires ont non seulement augmenté la notoriété de la marque, mais ont également créé une base solide pour les initiatives futures. La marque Le Poulet du Québec est désormais reconnue et appréciée, avec une notoriété en constante progression et des consommateurs fidèles, prêts à choisir le poulet du Québec pour leurs repas.

9.1.1 Personnalisation de l'élevage et promotion des producteurs

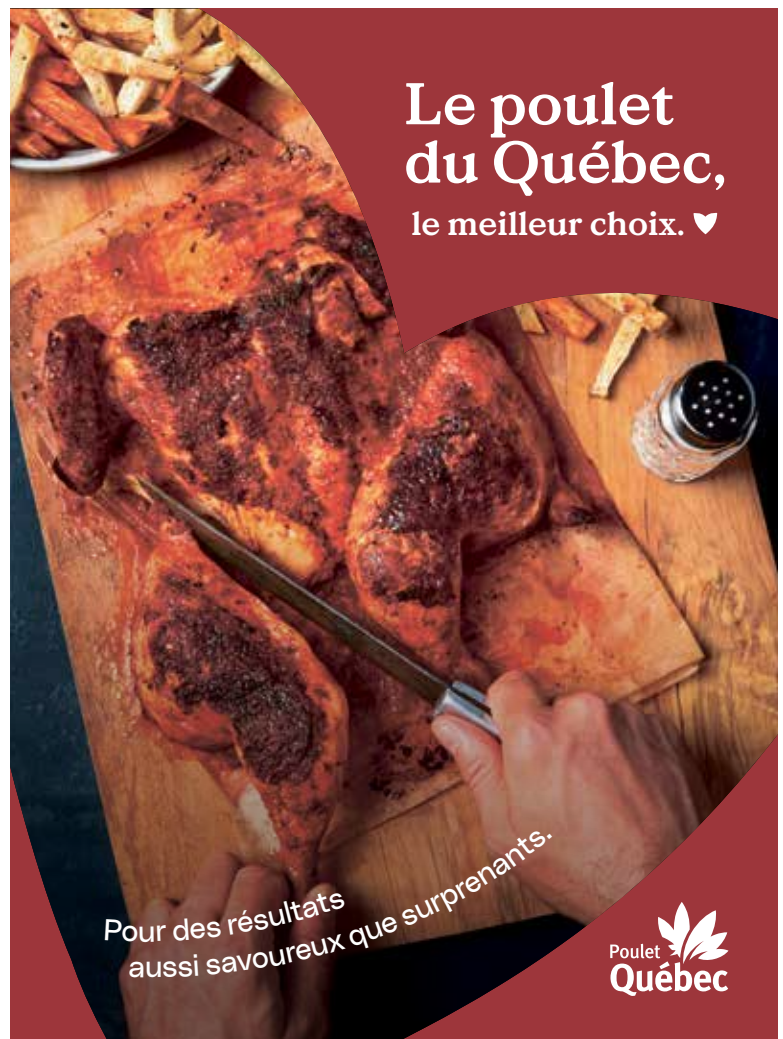
Au cours des cinq dernières années, l'un des objectifs majeurs du département marketing a été de personnaliser l'élevage de poulet en mettant de l'avant les producteurs eux-mêmes. En 2019, la campagne « Nos éleveurs, nos valeurs » a été un élément clé de cette stratégie. Elle mettait en vedette les producteurs à l'aide de publicités de 15 secondes diffusées sur des plateformes numériques premium, ciblant spécifiquement les milléniaux avec enfants et les super mamans. La campagne a généré plus de 12 millions d'impressions et a été soutenue par des événements comme une soirée spéciale au café RICARDO en collaboration avec les Producteurs de poulet du Canada. La participation à plusieurs saisons d'*Arrive en campagne* a également contribué à promouvoir le bien-être animal et les bonnes pratiques avicoles.

9.1.2 Maintien et renforcement de la confiance des consommateurs

Maintenir et renforcer la confiance des consommateurs a été primordial, surtout pendant la pandémie. En 2020, face aux défis posés par la fermeture des restaurants, plus de 78 000 kilogrammes de poulet, une valeur de plus de 181 000 \$, ont été distribués aux Cuisines Solidaires. La campagne du mois national du poulet en septembre 2020 a également joué un rôle important, en soulignant les standards de qualité et de salubrité du poulet québécois à travers des reportages et des concours en ligne. En 2021, un sondage a révélé que la marque Le Poulet du Québec était bien reconnue, avec une perception globalement très positive, connue de près de trois Québécois adultes francophones sur cinq, ce qui a renforcé la confiance des consommateurs.

9.1.3 Augmentation de la notoriété de la marque

Augmenter la notoriété de la marque a toujours été un objectif important et constant. En 2021, une campagne de communication intégrée a soutenu ce positionnement spécifique, atteignant 24 % des Québécois avec un taux d'appréciation de 84 %, bien au-dessus de la moyenne. En 2022, une campagne publicitaire en partenariat avec les Aliments du Québec a généré 25 millions d'impressions et a considérablement augmenté la visibilité de la marque. La dernière campagne publicitaire diffusée à l'automne 2023, axée sur le thème « Le Poulet du Québec, le meilleur choix », a atteint 57 % des Québécois avec un taux d'appréciation de 87 %, augmentant la notoriété de 7 % par rapport aux deux années précédentes.



9.1.4 Initiatives de collaboration et d'événements spéciaux

Les collaborations stratégiques et les événements spéciaux ont été des leviers importants pour promouvoir le poulet du Québec. En 2019, la collaboration avec la Fondation St-Hubert a permis d'amasser près de 30 000 \$ grâce à la vente de peluches. En 2020, une initiative en épicerie avec Bœuf Québec et Le porc du Québec a permis de proposer à la clientèle un cipâte aux trois viandes avec la présence des logos sur les emballages. En 2023, des collaborations avec Épatante patate et Aliments du Québec, tant en épicerie que dans les restaurants, ont renforcé la présence de la marque.

9.1.5 Stratégies numériques et engagement sur les réseaux sociaux

Le département marketing a optimisé sa stratégie numérique par une refonte du site Web en 2021 pour améliorer l'expérience utilisateur avec des outils personnalisés et plus de 1 000 recettes. Ce site a attiré plus de 1,2 million de visiteurs au cours des dernières années. En 2022, la stratégie numérique a aussi été réévaluée pour positionner la marque comme une autorité sur les réseaux sociaux, augmentant l'engagement et la portée. Les efforts ont inclus l'optimisation des contenus pour les médias sociaux, ainsi que des stratégies d'optimisation pour les moteurs de recherche, permettant à la marque de se démarquer et de consolider sa présence en ligne.

9.2 Le Dindon du Québec

Les initiatives de la marque Le Dindon du Québec sont orientées vers plusieurs objectifs clés :

- maintenir et renforcer la demande pour la viande de dindon en dépit des fluctuations du marché
- améliorer l'engagement des consommateurs via des plateformes numériques et augmenter la visibilité de la marque
- désaisonnaliser la consommation de dindon pour en faire une option alimentaire tout au long de l'année
- engager des auditoires jeunes et diversifiés en modernisant la perception du dindon

Les stratégies choisies démontrent l'engagement de la marque Le Dindon du Québec à adapter ses approches marketing en fonction des besoins du marché et des attentes des consommateurs afin de soutenir la croissance continue de la marque et d'élargir les possibilités de consommation de dindon à travers le Québec.

9.2.1. Campagnes mobiles et événements

Camion de rue du Dindon du Québec. Le camion de rue Le Dindon du Québec a été un élément clé lors de grands événements en 2019, vendant près de 10 000 portions de dindon au cours de 11 événements majeurs. Cette présence a permis de faire découvrir le dindon lors d'occasions festives, contribuant ainsi à la popularisation de la viande et à l'engagement direct avec le public.

Campagne « Héros de votre alimentation ». Face à la pandémie en 2020, cette campagne a été initiée pour présenter le dindon comme une solution alimentaire pratique et sûre. Elle visait également à renforcer, parallèlement à la campagne nationale « Pensez Dindon », le soutien communautaire par des dons de viande de dindon, positionnant la marque comme un acteur socialement responsable.

Campagnes de promotion croisées. Le Dindon du Québec a aussi incité les consommateurs à essayer le dindon par l'entremise de promotions croisées. Deux promotions ont eu lieu chez Metro durant la période estivale 2019, toutes deux avec des marinades adaptées à des repas au barbecue hors de l'ordinaire. Ces promotions ont été suivies d'un concours avec Metro permettant aux participants de gagner une carte-cadeau d'une valeur de 1 000 \$, en plus de remettre un don de 1 000 \$ en dindon à l'organisme de leur choix.

Mise à jour du logo et initiative éducative. L'actualisation du logo et le partenariat éducatif avec des programmes de formation en boucherie visaient à augmenter la reconnaissance du dindon comme un produit local de qualité et à assurer la disponibilité de compétences spécialisées pour sa préparation sur les lieux de vente.



9.2.2 Engagement numérique et stratégie de contenu

Stratégie sur les réseaux sociaux et refonte du site Web.

Ces efforts ont eu pour objectif d'accroître l'engagement des consommateurs en rajeunissant l'image de marque et en améliorant la présence numérique. Cette stratégie a contribué à augmenter les interactions des consommateurs avec la marque et à maximiser l'impact du contenu en ligne.

Campagne « Parlons Dindon » et initiatives saisonnières.

Les campagnes « Parlons Dindon », qui ont été en ligne au courant de l'année 2023 avaient pour objectif de transformer la perception du dindon, traditionnellement associée aux fêtes, pour en faire une option attractive tout au long de l'année. Les campagnes visaient à stimuler la demande pendant des périodes atypiques, comme l'été, mais aussi en renforçant les ventes pendant la période des fêtes. Diffusées sur une gamme de médias numériques, ces campagnes ont démontré des performances à la hauteur de nos attentes, avec un taux de clics moyen dépassant les normes de l'industrie et avec plus de 3 millions d'impressions. De plus, soulignons que « Parlons Dindon » a été reconnue par Grenier Magazine, se classant parmi les meilleures campagnes de son mois de diffusion.

Collaborations avec des créateurs de contenu. L'association stratégique avec des influenceurs était destinée à rajeunir l'auditoire et à renouveler l'intérêt pour le dindon, tout en exploitant le potentiel des plateformes de médias sociaux pour étendre la portée et l'impact de la marque. Cette activation ainsi que les publications vidéo et les stories publiées par nos deux influenceurs ont eu une portée de plus de 108 000 impressions ce qui a d'ailleurs permis d'aller chercher plus de 372 600 vues avec 11 698 interactions, de compiler 875 heures de visionnement sur Facebook et TikTok avec un taux d'engagement de plus de 7%.

10 → Recherche et développement

Afin d'être à la fine pointe des connaissances scientifiques et d'adapter les pratiques d'élevage au contexte de la réduction des antibiotiques, des maladies émergentes et du développement durable, les EVQ investissent dans la recherche.

Durant la période couverte par le rapport, les EVQ ont contribué financièrement, à raison de 250 000 \$ de 2017 à 2024, à la création de la *Chaire de recherche sur les stratégies alternatives d'alimentation des porcs et des volailles – approche systémique pour un développement durable*

de l'Université Laval, ce qui a permis de stimuler la recherche en alimentation et d'assurer une relève de chercheurs en aviculture.

L'ensemble des projets de recherche terminés et en cours sont résumés dans le tableau 18. Les EVQ participent activement à la planification des projets en identifiant les producteurs qui désirent s'impliquer. Le taux de participation aux projets est élevé, avec plus de 130 producteurs. Les résultats de recherche sont ensuite vulgarisés et diffusés via nos outils de communications.

Tableau 18. Résumé des projets de recherche terminés et en cours

Projet 1. Évaluation de la valeur nutritionnelle des céréales et coproduits locaux.				
Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total \$ (part EVQ)
Nutrition	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy, titulaire de la Chaire de recherche sur les stratégies alternatives d'alimentation des porcs et des volailles de l'Université Laval	Terminé en 2022	Partenaires de la Chaire: EVQ / MAPAQ / CRSAD / EPQ / CDPQ Semenciers	100 000 \$ (contribution EVQ via la Chaire)
Projet 2a. Méta-analyse de la prédiction de la digestibilité des AA des ingrédients chez le poulet. Projet 2b. Méta-analyse de la prédiction de la digestibilité des AA avec l'utilisation de phytase et xylanase.				
Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total \$ (part EVQ)
Nutrition et environnement	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy	a et b terminés en 2018	EVQ / MAPAQ / CRSAD / EPQ / CDPQ Meuneries	100 000 \$ (contribution EVQ via la Chaire)
Projet 3. Effet de l'avoine nue sur les performances des poulets de chair et la santé digestive.				
Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total \$ (part EVQ)
Nutrition	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy	Terminé en 2020	EVQ / MAPAQ / CRSAD / EPQ / CDPQ / INRAE Meuneries	60 000 \$ (contribution EVQ via la Chaire)
Projet 4. Approche par méta-analyses sur la modulation de la santé digestive chez les poulets élevés sans antibiotiques.				
Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total \$ (part EVQ)
Sans antibiotique	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy	Terminé en 2022	EVQ / MAPAQ / CDPQ Fournisseur d'additifs	60 000 \$ (contribution EVQ via la Chaire)
Projet 5. Approche par méta-analyse sur l'impact des extraits végétaux à base de carvacrol sur les performances de croissance des poulets de chair.				
Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total \$ (part EVQ)
Alternatives aux antibiotiques	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy	Terminé en 2022	EVQ / MAPAQ / CDPQ Fournisseur d'additifs	10 000 \$ (contribution EVQ via la Chaire)
Projet 6. Optimisation de la salubrité des produits de viande de poulet par un meilleur contrôle de <i>Salmonella</i> et de <i>Clostridium perfringens</i> entérotoxigène en production avicole à l'aide d'une approche intégrée basée sur l'évaluation du risque. Nombre de producteurs participants : 30				
Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total \$ (part EVQ)
Salubrité de la viande	Dre Marie-Lou Gaucher de la Chaire de recherche en salubrité des viandes de l'Université de Montréal	2022-2024	EVQ / POIQ / LCQ / CQTV / AQINAC / ANSES / CNAM	788 000 \$ (27 000 \$)

**Projet 7. Caractérisation et contrôle d'*Enterococcus cecorum*, une bactérie multirésistante en émergence chez le poulet de chair.
Nombre de producteurs participants : 25**

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total \$ (part EVQ)
Santé animale	Dre Martine Boulianne, titulaire de la Chaire de recherche avicole de l'Université de Montréal	2022-2025	Dix vétérinaires praticiens	108 400 \$ (21 612 \$)

**Projet 8. Validation de la méthode du bilan alimentaire pour estimer les rejets en phosphore d'un lieu d'élevage de poulets de chair.
Nombre de producteurs participants : 40**

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total \$ (part EVQ)
Développement durable	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy	2022-2024	CRSAD / CRAAQ / CDPQ / CCEE 4 meuneries	100 000 \$ (12 912 \$)

Projet 9. Comparaison des indicateurs de l'usage d'antimicrobiens administrés par l'aliment chez les poulets de chair au Québec.

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total \$ (part EVQ)
Utilisation des antibiotiques	Dre Julie Arseneault, titulaire de la Chaire sur l'antibiosurveillance-antibiorésistance de l'Université de Montréal	2022-2024	CRA	100 000 \$ (3 000 \$)

**Projet 10. Étude de cas-témoin sur l'influenza aviaire au Québec.
Nombre de fermes participantes : 30**

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total \$ (part EVQ)
Santé animale et biosécurité	Dr J-P Vaillancourt, chercheur de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal Dre Manon Racicot de l'ACIA	2023-2024	Fonds de recherche de la faculté / MAPAQ / CERCL	35 000 \$ (3 000 \$)

Projet 11. Impact de la génétique sur la santé, les performances zootechniques, le rendement et la qualité de la viande chez le poulet de chair.

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total \$ (part EVQ)
Santé animale Génétique Qualité de la viande	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy	2023-2024	CRSAD / CRA	103 000 \$ (65 000 \$)

**Projet 12. Transmission et mitigation de l'antibiorésistance chez le poulet à griller canadien.
Nombre de producteurs participants : 7**

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total \$ (part EVQ)
Développement durable	Dr Pierre-Luc Chagnon, AAC	2023-2026	Universités McGill et Laval	273 000 \$ (11 000 \$)

Projet 13. Développement d'un amendement à base de fumiers avicoles et de biochar par bio digestion.

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total \$ (part EVQ)
Antibiorésistance	Dr Moussa Diarra du Centre de recherche et de développement de l'Université de Guelph, Agriculture et Agroalimentaire Canada	2023-2024	AAC / Université de Sherbrooke	1 186 000 \$ (4 750 \$)

Projet 14. Impact de la réduction de la protéine brute chez les porcs et les poulets en France, au Canada et au Brésil. Révision de l'analyse du cycle de vie.

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total \$ (part EVQ)
Nutrition et développement durable	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy	2024	IRDA / CRSAD / AAC	250 000 \$ (contribution en nature)

Projet 15. Impact de l'optimisation de l'utilisation de la protéine sur la réduction de l'excrétion des nutriments, des émissions atmosphériques d'azote et la santé chez le poulet de chair.

Sujet	Équipe de réalisation	Échéancier	Partenaires impliqués	Coût total \$ (part EVQ)
Nutrition et développement durable	Dre Marie-Pierre Létourneau-Montminy Dre Martine Boulianne Dr Elijah Kiarie, Université de Guelph	2023-2028	CRAC / AAC / PPC Meuneries et fournisseurs d'intrants	800 000 \$ (contribution EVQ via la Chaire)

AAC : Agriculture et Agroalimentaire Canada

ACIA : Agence canadienne d'inspection des aliments

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (France)

AQINAC : Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière

CCEE : Comité de coordination effluents d'élevage

CDPQ : Centre de développement du Porc du Québec

CERCL : Centre d'expertise et de recherche clinique en santé et en bien-être animal

CNAM : Conservatoire national des arts et métiers (France)

CRA : Chaire en recherche avicole

CRAAQ : Centre de références en agriculture et agroalimentaire du Québec

CRAC : Conseil de recherches avicoles du Canada

CQTV : Conseil québécois de la transformation de la volaille

CRSAD : Centre de recherche en sciences animales de Deschambault

CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (France)

IRDA : Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

LCQ : Les Couvoiriers du Québec

POIQ : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

PPC : Producteurs de poulet du Canada



11 → Enjeux et opportunités pour la prochaine période

Les EVQ ont entrepris la démarche de révision de leur planification stratégique au cours de l'année 2022 avec l'appui d'une firme spécialisée. Les consultations réalisées auprès des membres et une séance de réflexion des délégués ont permis de recueillir les commentaires et avis quant aux actions à mettre en œuvre par l'organisation. Ces actions s'articulent autour de quatre grands axes, desquels découlent 10 stratégies à mettre en œuvre jusqu'en 2026. Cette planification stratégique 2023-2026 est jointe comme annexe 2. Les actions réalisées en 2023 y sont indiquées.

Le premier axe « Veiller à la rentabilité et à la pérennité des éleveurs de volaille du Québec » est celui qui aura la plus grande incidence sur le quotidien des producteurs. Au cœur des stratégies identifiées : l'accroissement de leur autonomie dans la réalisation de l'allocation. Cela passera par l'adaptation de la réglementation et par la capacité des EVQ à fournir aux producteurs des outils de planification et des moyens de se comparer les uns avec les autres.

Figure 4. Les quatre axes de la planification stratégique 2023-2026



À ce chapitre, le portail sécurisé des EVQ, qui se déploie graduellement depuis un an, démontre déjà sa capacité à réduire la paperasse et à faciliter la planification des producteurs. Des résultats comparatifs de la performance sont déjà livrés aux titulaires et suscitent des échanges constructifs avec le personnel des EVQ sur les moyens de s'améliorer. L'équipe mobile pour l'accompagnement des producteurs est aussi mise à contribution pour améliorer la compréhension de la réglementation. Le portail sécurisé et l'équipe mobile permettront également d'accomplir la stratégie 9 de l'axe 3 « Bâtir une organisation agile et durable qui place l'éleveur au cœur de ses actions ».

Le deuxième axe vise à améliorer le travail en filière et à augmenter le rayonnement des EVQ, notamment auprès de ses membres, tandis que le quatrième axe prévoit des stratégies pour mieux encadrer les nouveaux producteurs et la relève.

12 → Conclusion

Pour terminer, rappelons que le présent exercice d'évaluation périodique est l'occasion de démontrer à la Régie que les actions des EVQ servent les intérêts de l'ensemble des producteurs de poulet et de dindon et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée de la volaille.

Durant les cinq dernières années, et malgré le ralentissement global des opérations ressenti durant la pandémie, les EVQ ont réalisé et participé activement à la réalisation d'un nombre impressionnant de projets :

- gestion des effets de la pandémie :
 - réorganisation du travail et de la tenue des instances
 - mise en place et participation à une cellule de crise pour gérer la mise en place des mesures sanitaires et leurs effets
 - augmentation de la fréquence de fixation et/ou de révision des allocations et ainsi, des analyses économiques requises à leur soutien
 - démarches auprès des producteurs et des autorités gouvernementales pour favoriser les conditions de travail des équipes de capture afin d'assurer la continuité de la disponibilité de la main d'œuvre pour ce maillon de la filière
- interventions lors d'éclousions d'influenza aviaire, maladie nouvellement arrivée au Québec
- révision de la planification stratégique de l'organisation
- mise en place de mesures de gouvernance pour accompagner le nouveau conseil d'administration
- début des travaux de deux planifications stratégiques sectorielles
- mise en œuvre de plusieurs changements réglementaires dont plusieurs sont administrés de manière centralisée par les EVQ (SCVQ, locations de quota et réserve générale, démarrage de producteurs pour les marchés de proximité, planification de la production dans le dindon, ajustements aux conversions de quotas de dindon, gestion de la production pour exportation dans le dindon et nouveau processus de gestion des ajustements de fin de période dans le dindon)
- élaboration de plusieurs projets de règlement en cours de traitement
- plusieurs représentations auprès de la Régie : prix du dindon, *Convention de mise en marché du poulet*, limite de détention de quota, demandes d'approbation de modifications réglementaires structurantes
- négociation et participation à la mise en place, au plan national, de nouvelles mesures encadrant les attributions des allocations provinciales dans le poulet et dans le dindon
- révision des programmes à la ferme et des manières de réaliser les audits à la ferme, participation à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de l'utilisation préventive des antibiotiques
- multiples consultations des producteurs concernant des sujets réglementaires sensibles et utilisation continue de plusieurs outils de communication pour transmettre de l'information aux producteurs
- participation à de multiples démarches promotionnelles
- implications dans la collectivité
- investissement et participation à 15 projets de recherche et développement
- multiples représentations gouvernementales, notamment, pour la défense de la gestion de l'offre

Les interventions des EVQ relatives au Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec au cours de cinq années couvertes par le présent rapport démontrent la capacité de l'organisation à évoluer et à s'adapter à son environnement économique et social changeant, ainsi que son dévouement à défendre les intérêts de l'ensemble des producteurs et à améliorer les outils disponibles pour favoriser une mise en marché ordonnée du poulet et du dindon produit au Québec.

Pour les prochaines années, la mise en œuvre des 10 stratégies de la planification stratégique fera des EVQ un acteur proactif axé sur les solutions et en mesure d'accompagner les producteurs pour qu'ils puissent relever les défis de demain.